N. 14

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 31 janvier 1992

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	356
COMMISSIONS — MODIFICATIONS	356
INTERPELLATIONS (suite):	
— De M. Harmel à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les mesures prises ou à prendre par l'Exécutif en vue de faire face à la recrudescence de la délinquance dans la Région de Bruxelles-Capitale»	356
Interpellation jointe de M. Galand, concernant «l'insuffisance des mesures prises pour enrayer le climat d'insécurité»	356
Discussion. — *Orateurs:* **MM. Harmel, Galand, Simonet, De Coster, Cornelissen, Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif	357
ORDRE DES TRAVAUX	368
QUESTIONS D'ACTUALITE:	
— De M. Cauwelier à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur la suspension provisoire par la Région bruxelloise de la subvention de certains projets TCT bruxellois néerlandophones	369
— De M. Adriaens à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur le problème des voiries dans le projet de PPA relatif à l'îlot 30 à Ixelles	370

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 31 januari 1992

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	356
COMMISSIES — WIJZIGINGEN	356
INTERPELLATIES (vervolg):	
— Van de heer Harmel aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de maatregelen die de Executieve genomen heeft of moet nemen om het hoofd te bieden aan de toenemende criminaliteit in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest»	356
Toegevoegde interpellatie van de heer Galand betreffende «de ontoereikendheid van de maatregelen die getroffen werden om het klimaat van onveiligheid in te dijken»	357
Bespreking. — *Sprekers:* **de heren Harmel, Galand, Simonet, De Coster, Cornelissen, Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve	357
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	368
DRINGENDE VRAGEN:	
— Van de heer Cauwelier aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de tijdelijke opschorting door het Brusselse Gewest van de subsidiëring van bepaalde Nederlandstalige Brusselse DAC-projecten	369
— Van de heer Adriaens aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over het probleem met de wegen in het ontwerp van BPA met betrekking tot huizenblok 30 in Elsene	370

Pages

— De M. de Marcken de Merken à M. Grijp, Ministre de l'Economie, sur l'ASBL «Teleport» 370

— De M. de Lobkowicz à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur la démarche effectuée ou non par le Président de l'Exécutif auprès du Ministre de l'Intérieur afin de modifier les conditions linguistiques de recrutement des policiers communaux 371

— De M. Mesot à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur les mesures urgentes prises pour remédier à l'état défectueux des trottoirs du quartier Léopold 371

— De M. De Coster à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur les résultats de l'enquête sur le plan déchets 372

— De Mme Payfa à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur l'identification du nouveau charroi du service incendie 373

— De M. Clerfayt à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur la demande de permis de bâtir mentionnant «métro à créer» introduite par la Région auprès de la commune de Schaerbeek et portant sur la place Jamblinne de Meux 373

VOTES NOMINATIFS:

Vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Cools, concernant «la réduction constante de l'autonomie des communes» 374

Vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Hasquin, concernant «la prolongation du métro en direction d'Erasme», de l'interpellation jointe de M. Moureaux, concernant «la prolongation du métro en direction d'Erasme» et de l'interpellation jointe de Mme Nagy, concernant «le choix de la desserte en transport public du site d'Erasme» 375

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT 375

QUESTIONS ORALES:

— De M. Cauwelier à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les matières communautaires dans les projets (régionaux) de rénovation urbaine» 375

— De M. Cools à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «le financement de la rénovation des infrastructures sportives» 377

Blz.

— Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, over de VZW «Teleport» 370

— Van de heer de Lobkowicz aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de door de Voorzitter van de Executieve bij de Minister van Binnenlandse Zaken ondernomen stappen om de taalvoorwaarden van gemeentelijke politieagenten te wijzigen 371

— Van de heer Mesot aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de dringende maatregelen die werden genomen om de slechte staat van de voetpaden in de Leopoldswijk te verhelpen 371

— Van de heer De Coster aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de resultaten van de enquête over het afvalstoffenplan 372

— Van mevrouw Payfa aan de heer Anciaux, Staatssecretaris, toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over de identificatie van het nieuw wagenpark van de brandweer 373

— Van de heer Clerfayt aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de door het Gewest bij de gemeente Schaarbeek ingediende bouwvergunningsaanvraag met betrekking tot het Jamblinne de Meuxplein waarin sprake is van een «te bouwen metro» 373

NAAMSTEMMINGEN:

Stemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Cools, betreffende «de onophoudelijke inkrimping van de autonomie van de gemeenten» 374

Stemming over de motie ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Hasquin, betreffende «de verlenging van de metro naar Erasmus toe», van de toegevoegde interpellatie van de heer Moureaux, betreffende «de verlenging van de metro naar Erasmus toe» en van de toegevoegde interpellatie van mevrouw Nagy, betreffende «de keuze van de exploitatiewijze van de verbinding van het openbaar vervoer naar Erasmus toe» 375

MEDEDELINGEN VAN DE VOORZITTER 375

MONDELINGE VRAGEN:

— Van de heer Cauwelier aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de gemeenschapsmateries in de (gewestelijke) stadsvernieuwingsprojecten» 375

— Van de heer Cools aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de financiering van de renovatie van de sportinfrastructuren» 377

	Pages		Blz.
— De M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «l'organisation des ZEP (zones d'éducation prioritaires)»	378	— Van de heer Drouart aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de organisatie van de ZEP's *(zones d'éducation prioritaires)*»	378
— De Mme Payfa à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «l'emploi des personnes handicapées»	378	— Van mevrouw Payfa aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de tewerkstelling van gehandicapten»	378
— De M. Drouart à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «les coupures d'électricité en Région bruxelloise»	379	— Van de heer Drouart aan de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de elektriciteitsonderbrekingen in het Brusselse Gewest»	379

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 14 h 35.*

De vergadering wordt geopend om 14 u. 35.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 31 janvier 1992 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 31 januari 1992 (namiddag) geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck, MM. Hasquin, Michot, Roelants du Vivier, Draps et Duponcelle.

MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

WIJZIGINGEN IN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

M. le Président. — Par lettre du 31 janvier 1992, le Groupe CVP communique les modifications suivantes dans la composition des commissions:

Bij brief van 31 januari 1992, deelt de CVP-fraktie de volgende wijzigingen mede in de samenstelling van de commissies:

Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales

Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken

Mme Brigitte Grouwels est désignée en qualité de membre effectif en remplacement de Mme Schoenmaekers-Clerckx.

Mevrouw Brigitte Grouwels wordt aangewezen als vast lid ter vervanging van Mevrouw Schoenmaekers-Clerckx.

Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications

Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen

Mme Brigitte Grouwels est désignée en qualité de membre effectif en remplacement de Mme Schoenmaekers-Clerckx.

Mevrouw Brigitte Grouwels wordt aangewezen als vast lid ter vervanging van Mevrouw Schoenmaekers-Clerckx.

Commission de l'Aménagement du Territoire, de la Politique Foncière et du Logement

Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting

Mme Brigitte Grouwels est désignée en qualité de membre suppléant en remplacement de Mme Schoenmaekers-Clerckx.

Mevrouw Brigitte Grouwels wordt aangewezen als plaatsvervanger ter vervanging van Mevrouw Schoenmaekers-Clerckx.

Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération

Commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden

Mme Brigitte Grouwels est désignée en qualité de membre effectif en remplacement de Mme Schoenmaekers-Clerckx.

Mevrouw Brigitte Grouwels wordt aangewezen als vast lid ter vervanging van Mevrouw Schoenmaekers-Clerckx.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

Suite — Vervolg

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

Aan de orde is het vervolg van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. HARMEL A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LES MESURES PRISES OU A PRENDRE PAR L'EXECUTIF EN VUE DE FAIRE FACE A LA RECRUDESCENCE DE LA DELINQUANCE DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»

INTERPELLATION JOINTE DE M. GALAND, CONCERNANT «L'INSUFFISANCE DES MESURES PRISES POUR ENRAYER LE CLIMAT D'INSECURITE»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER HARMEL TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE MAATREGELEN DIE DE EXECUTIEVE GENOMEN HEEFT OF MOET NEMEN OM HET HOOFD TE BIEDEN AAN DE TOENEMENDE CRIMINALITEIT IN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER GALAND, BETREFFENDE «DE ONTOEREIKENDHEID VAN DE MAATREGELEN DIE GETROFFEN WERDEN OM HET KLIMAAT VAN ONVEILIGHEID IN TE DIJKEN»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Harmel pour développer son interpellation.

M. Harmel. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, des statistiques récentes de la gendarmerie et du parquet de Bruxelles ont fait apparaître une hausse importante de la délinquance à Bruxelles au cours de l'année 1991, particulièrement pendant le deuxième semestre.

Même si les données publiées à ce jour ne couvrent pas toute l'année 1991, les grandes tendances de la délinquance à Bruxelles, au cours de l'année écoulée, peuvent être dégagées et ne peuvent, me semble-t-il, nous laisser indifférents.

Les statistiques nationales font d'ailleurs apparaître que cette hausse de la délinquance est présente sur l'ensemble du territoire belge, particulièrement dans les grands centres urbains avec, parmi ces derniers, une acuité particulière à Bruxelles.

A titre d'information, les chiffres qui nous ont été communiqués nous indiquent que la criminalité en Belgique, se situe dans la moyenne «européenne». Ce n'est donc ni pire, ni mieux que chez nos voisins... Ce qui bien sûr n'est pas une raison pour ne rien faire!

Comme nous le révèle le document publié par la gendarmerie, toutes les formes de délinquance ont fortement augmenté à Bruxelles en 1991.

Toutefois — et c'est particulièrement important —, parmi celles-ci, la croissance importante de la violence de rue est inquiétante. Si l'on prend en considération les neuf premiers mois de l'année, les faits de vols à main armée, d'extorsions armées, vols avec violences ou menaces ont augmenté de 53 p.c. par rapport à la même période de 1990. Cette progression est d'autant plus significative que, de 1988 à 1990, le nombre de ces infractions était resté pratiquement stationnaire.

Les autres types de délinquance ont aussi connu des progressions significatives: les vols de véhicules ont augmenté de 30 p.c., les hold-up, de 23 p.c. et en matière de lutte contre les stupéfiants, 9 293 procès verbaux ont été dressés soit 3 464 de plus qu'en 1990!

Indiscutablement, le sentiment d'insécurité s'est développé à Bruxelles et les chiffres dont nous disposons aujourd'hui expliquent probablement certains verdicts du 24 novembre dernier.

Il est important de souligner qu'une politique efficace en matière de sécurité ne relève pas de la seule compétence régionale.

En effet, le maintien de l'ordre dans la Région de Bruxelles-Capitale dépend à la fois de la gendarmerie, de la police judiciaire, de brigades spéciales et de la police communale.

Le pouvoir national a par ailleurs décidé, il y a quelque temps, de modifier les conditions de recrutement des forces de l'ordre. Cela nous pose problème dans toutes les communes bruxelloises puisque le cadre y est toujours et parfois très largement déficitaire. En effet, on peut notamment relever, à titre d'exemple, qu'à Bruxelles-Ville il manque 314 policiers, à Schaerbeek: 233, et que sur l'ensemble du territoire régional, ce sont 1 093 policiers qui devraient être engagés pour remplir le cadre actuel.

C'est là une difficulté pratique importante à laquelle nous devons apporter une réponse le plus rapidement possible. Si un cadre a été arrêté, c'est qu'il répondait à une nécessité pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Qui plus est, ce cadre a été arrêté à une époque où la délinquance était moindre qu'aujourd'hui. Il est donc indispensable que ce cadre soit respecté. Les revendications des bourgmestres en la matière apparaissent donc pleinement justifiées et cohérentes.

Certes, il est évident que faire peser tout le poids de la sécurité sur les seules épaules des représentants des forces de l'ordre n'apportera pas la solution miracle à tous les problèmes de sécurité et de délinquance. Mais personne ne peut contester qu'une présence policière accrue — ce qui suppose un renforcement des effectifs ou plus simplement que les cadres prévus soient complétés — aura vraisemblablement un effet dissuasif sur le comportement de certains.

Dans le cadre d'une politique efficace en matière de sécurité, des actions positives, notamment à caractère préventif, peuvent aussi être entreprises et l'ont d'ailleurs déjà été, par la Région bruxelloise. Je pense notamment aux politiques menées en matière d'aménagement du territoire, de travaux publics ou d'intégration, qui visent à créer un environnement urbain plus convivial et à améliorer le sentiment de bien-être des Bruxellois.

Il importe par ailleurs que la Région bruxelloise utilise les crédits affectés à sa politique de sécurité *sensu stricto* de façon optimale et qu'elle soit le moteur d'une politique coordonnée en matière de sécurité sur tout le territoire bruxellois.

Ainsi, l'Exécutif a récemment décidé d'accorder une subvention spéciale de 50 millions aux communes bruxelloises pour la réalisation d'investissements en matière de sécurité; cette subvention est cumulée avec un crédit de plus de 31 millions accordé aux mêmes communes par le Ministère de l'Intérieur. La STIB a décidé quant à elle, sous l'impulsion de son Ministre de tutelle, d'intervenir en cette matière pour 50 millions en 1991. Nous ne pouvons le nier, des efforts importants ont déjà été consentis par la Région bruxelloise.

La répartition des crédits se fera, d'après les informations communiquées, selon la clé établie par le Ministère de l'Intérieur, soit 50 p.c. sur base du chiffre de la population et 50 p.c. sur base des effectifs policiers.

Monsieur le Ministre-Président pourrait-il me donner des précisions à ce sujet. Est-ce le nombre de policiers prévu au cadre ou le nombre de policiers effectivement en poste qui sera pris en considération?

C'est important puisque, comme on vient de le souligner, dans nombre de communes, notamment à Bruxelles-Ville, nous constatons que le cadre est largement déficitaire. J'aimerais savoir comment cette répartition se fera dans la pratique.

Tout en respectant le principe de l'autonomie communale. M. le Ministre-Président pourrait-il aussi me préciser si un mécanisme visant à aboutir à une coordination maximale entre les différents investissements qui seront effectuées par les communes a été arrêté? Si un tel mécanisme n'existait pas, M. le Ministre-Président n'estimerait-il pas opportun d'en établir un de manière à pouvoir travailler tous ensemble dans la même voie. Je pense à des choses relativement simples: des

achats de radios qui nous permettent de pouvoir discuter sur une fréquence unique, de pouvoir collaborer plus efficacement.

Par ailleurs, toujours dans le souci de mener une politique coordonnée et efficace, ne serait-il pas utile de procéder à certaines rationalisations afin qu'un seul membre de l'Exécutif soit compétent en matière de coordination de la sécurité sur tout le territoire régional? La sécurité dans le métro et dans ses environs me paraît à cet égard constituer un bon exemple.

Le Ministre-Président étant en effet aussi le Ministre de l'Intérieur de notre Région, il est, me semble-t-il, responsable à ce titre de la coordination de la sécurité sur tout le territoire régional.

La frontière entre la sécurité dans le métro et la sécurité à l'extérieur de celui-ci est en effet parfois délicate à établir.

En outre, il paraît évident que des liens étroits existent entre la politique de sécurité à mener dans le métro et celle à mener en surface, tout en rappelant que, fondamentalement, la responsabilité de la sécurité n'est pas du ressort légal de la STIB mais de la police. Je souhaiterais connaître le sentiment du Ministre-Président à cet égard.

Sur un plan plus général et pour en revenir aux statistiques publiées par la gendarmerie et le parquet de Bruxelles, Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous me préciser:

1. s'il ne conviendrait pas, pour autant que cela n'ait déjà été fait, d'examiner ces données en collaboration avec les autorités judiciaires, les autorités de police et de gendarmerie compétentes sur le territoire bruxellois.

En effet, je l'ai dit d'emblée au début de mon interpellation, cette matière ne nous est pas directement impartie. Je pense que nous avons toutefois une obligation de coordination;

2. si ces données sont susceptibles d'amener une modification de la politique prônée jusqu'à présent par l'Exécutif en matière de sécurité, dans le sens d'une plus grande coordination afin d'aboutir à une efficacité maximale.

Comme j'ai en effet déjà pu le souligner lors de la précédente séance plénière dans le cadre de l'interpellation de M. Cools sur la réduction de l'autonomie communale, personne ne peut sérieusement contester qu'à côté des missions de type purement communal, l'action des policiers, pour être efficace et utile, doit s'inscrire dans un contexte plus large dépassant le seul territoire communal et s'inscrivant dans le cadre d'un véritable plan de sécurité régional. Cela suppose qu'on établisse très clairement les besoins de notre Région en matière de sécurité et qu'en fonction des différentes données institutionnelles, on détermine en concertation avec les autres niveaux de pouvoirs concernés, les forces de l'ordre — gendarmerie, police judiciaire, polices communales — les mieux à même de répondre efficacement aux différents types de problèmes existants et que l'on rencontre ainsi les légitimes préoccupations des habitants de notre Région.

Ceux-ci ne comprendraient pas — avec raison d'ailleurs — que l'existence de certains particularismes fasse obstacle à la mise en place d'un dispositif de sécurité efficace et donc nécessairement coordonné sur l'ensemble du territoire bruxellois. Il serait peut-être utile de rappeler les missions imparties à la gendarmerie, à la police judiciaire et aux différentes polices communales en Région bruxelloise. Un débat devrait s'instaurer entre ces différents acteurs pour savoir les responsabilités que chacun entend prendre en la matière. Cela suppose aussi que l'on s'interroge sans a priori sur les structures policières bruxelloises actuelles.

Je voudrais à cet égard interroger le Ministre-Président sur certaines informations parues la semaine dernière dans la presse, selon lesquelles le Ministre national de l'Intérieur travaillerait activement à la fusion des dix-neuf corps de polices communaux bruxellois, en d'autres termes qu'il s'orienterait vers la création d'une police régionale bruxelloise.

Plusieurs réunions se seraient déjà tenues au cabinet du Ministre de l'Intérieur, en présence notamment des représentants des corps de police et de gendarmerie. Afin de contourner les obstacles juridiques à la création d'un corps de police régional, il aurait même été proposé de recourir à la loi de 1971 sur les agglomérations et les fédérations de communes en transférant les compétences des bourgmestres bruxellois en matière de police à l'Agglomération.

Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous me préciser si, en tant que Ministre-Président de la Région bruxelloise vous avez été invité à participer à ces différentes réunions qui nous concernaient donc directement? Dans la négative, avez-vous pu prendre au moins contact avec votre collègue de l'Intérieur pour lui faire part de votre souhait — légitime à mon sens — d'être associé à ces différentes réunions? Je voudrais évidemment connaître la position adoptée par l'Exécutif face à ce projet de création de police régionale?

Pour ma part, compte tenu de la situation actuelle qui, indiscutablement, pose un certain nombre de problèmes — je me suis exprimé assez clairement notamment en ce qui concerne la coordination des différents acteurs qui aujourd'hui s'occupent de ces problèmes à Bruxelles — j'estime que:

1. Avant d'envisager de créer une police régionale, il faudrait d'abord veiller à utiliser de façon optimale les éléments dont nous disposons:

a) Tout d'abord, comme je l'ai déjà précisé, veiller à remplir les cadres de police, ce que l'initiateur de la police régionale semble peu enclin à faire; cela serait-il révélateur de ses motivations profondes?

b) Ensuite, veiller à ce que nous, Bruxellois, mettions en place une véritable coopération policière, non pas sur papier, du bout des lèvres, à petites doses, mais concrètement, énergiquement et rapidement. Si nous, Bruxellois, n'assurons pas cette synergie, d'autres s'en chargeront à notre place.

2. Dans le cadre de la réflexion que nous menons sur nos structures policières actuelles et futures, nous devons être très attentifs à plusieurs éléments:

a) Il est essentiel de préserver les missions de type purement local qu'accomplissent aujourd'hui avec succès les polices communales; il existe aujourd'hui, via notamment l'agent de quartier, une certaine proximité, une certaine complicité entre les policiers et les habitants. Cet aspect doit absolument être sauvegardé. Il ne peut en aucun cas être question de mettre sur pied un «mammouth» impersonnel où tout sens des contacts humains aurait disparu.

b) Il faudra décharger nos polices communales de toute une série de tâches purement administratives. Dans cette optique, le recours à des auxiliaires de police devra être accru. Ces auxiliaires pourraient non seulement être affectés à des travaux administratifs, mais également recevoir les compétences *ad hoc* pour régler la circulation routière.

c) Une police coordonnée devra prendre en considération les différents types de délinquance. Comme l'a démontré une récente étude de l'Université de Gand, chaque quartier a ses types de délits et ses types d'agresseurs, ce qui suppose que des remèdes différenciés y soient apportés.

d) Dans tous les cas, toute nouvelle structure à développer ne pourra se faire en vase clos. Les réalités quotidiennes devront être prises en considération. En d'autres termes, les responsables politiques bruxellois devront y être associés activement dès maintenant et non pas lorsque tout sera décidé et que l'on procédera à une consultation purement formelle. J'avoue avoir certaines appréhensions eu égard à la méthode de travail que semble suivre le Ministre de l'Intérieur mais M. le Ministre-Président pourra peut-être me donner tout à l'heure certains apaisements.

Comme je l'ai déjà relevé au début de mon exposé, les statistiques publiées font apparaître l'importance et le caractère préoccupant du trafic de stupéfiants. Il est évident que ce problème concerne directement les jeunes dont l'implication dans les autres formes de délinquance doit aussi nous interpeller.

Ne serait-il pas dès lors opportun d'envisager de créer dans chaque commune, une brigade ou une cellule spécialement compétente en matière de protection de la jeunesse et de lutte contre le trafic de stupéfiants? Les données publiées font en effet apparaître que le phénomène de la drogue n'est pas limité à quelques communes défavorisées ou à une zone déterminée de la Région. Des interventions des forces de l'ordre ont en effet été effectuées à Saint-Gilles, Schaerbeek, Ganshoren, Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert, Uccle, Bruxelles-Ville, Watermael-Boitsfort.

Par ailleurs, s'il est essentiel de mener une politique efficace de prévention et de répression de la délinquance, une action efficace à l'égard des personnes victimes d'acte de délinquance — trop souvent oubliées — doit elle aussi être menée.

Ainsi, et sans vouloir créer un climat de psychose, ne serait-il pas utile que notre Région examine la possibilité de mettre sur pied un Bureau régional d'aide aux victimes qui aurait pour mission, entre autres, de diffuser auprès des acteurs de la vie sociale de tous ceux qui sont en contact journalier avec les Bruxelloises et les Bruxellois — je pense, notamment, aux commerçants de quartiers, aux pharmaciens, aux bureaux de postes etc. — des feuillets d'information expliquant la procédure à suivre lorsqu'on est victime d'un acte délictueux? On constate, en effet, qu'un certain nombre de personnes soit par ignorance, soit par manque de confiance dans nos institutions, n'exercent pas leurs droits lorsqu'elles sont victimes d'un acte de délinquance.

Enfin, je souhaiterais que M. le Ministre-Président nous expose l'état d'avancement d'un certain nombre de dossiers qu'il avait abordés en réponse à une interpellation de M. Parmentier le 14 mai 1990. Certains ont déjà été évoqués directement lors de mon intervention; je pense, notamment, aux contacts que le Ministre-Président a eus avec le Ministre de l'Intérieur, au problème de la coordination entre les différentes polices et au recrutement des policiers. D'autres, en revanche, n'ont pas été évoqués; je pense, notamment, à l'état d'avancement de la mise en place d'un Collège régional de sécurité, au fonctionnement de l'école régionale de formation, à la situation actuelle en matière de formation et de management des policiers communaux.

D'ores et déjà, je remercie le Ministre-Président pour ses réponses. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour développer son interpellation.

Je demande à ceux qui désirent prendre part au débat de bien vouloir s'inscrire car je souhaiterais clôturer la liste des inscriptions.

M. Galand. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes Chers Collègues, en ce qui concerne la problématique dont nous débattons, nous devons éviter la politique de l'autruche, combattre les pyromanes et resituer cette question dans son contexte.

Les villes sont, tels des organismes vivants, toujours en train de s'aménager et de se réaménager. Les problèmes de sécurité s'y sont posés de tout temps et nous aurions tort de dramatiser particulièrement notre époque. Il nous faut examiner les données statistiques de la criminalité de façon critique. La réalité ne se retrouve que partiellement dans ces données. Elle est donc plus ou moins bien connue suivant que la récolte des données s'améliore ou non et que l'interprétation que l'on en donne se base sur une série d'autres éléments d'observation en gardant à l'esprit le point de vue que l'on prend en considération. J'insiste sur ces points parce que l'action porte, non sur des chiffres, mais sur des réalités plus ou moins bien connues. La confusion entre la réalité et ce que l'on en connaît est trop fréquente et entraîne, dès lors, des décisions et des actions menant à des résultats paradoxaux, particulièrement dans des domaines sensibles, comme la sécurité. Je plaide donc pour que les autorités publiques, lorsqu'elles présentent des statistiques, comme celles de la criminalité, et les commentent, y ajoutent une information critique sur la récolte des données et les méthodes utilisées, ainsi qu'une information circonstanciée sur les comparaisons disponibles.

J'insiste aussi pour que les études commandées par les pouvoirs publics dans ce domaine de la sécurité, comme dans d'autres, soient coordonnées et pluridisciplinaires. Il ne faut pas que chaque Ministre commande de petites études faites par les chercheurs qu'il veut privilégier.

Il est aussi nécessaire de replacer les risques d'agression dans l'ensemble de la problématique de sécurité de la population de notre Région: risques d'accidents sur la voie publique — environ 700 morts et blessés graves annuellement en Région bruxelloise —, risques d'accidents domestiques — spécialement pour les enfants —, risques d'accidents du travail. Vous savez aussi que le nombre d'auto-agressions, de suicides, est chez nous parmi les plus élevés d'Europe et que la maltraitance est encore bien mal connue.

L'ensemble de ces données rend mieux compte de la plus ou moins grande violence de notre société et de sa plus ou moins grande sécurité.

Je n'ai pas évoqué ces différents risques dans un but alarmiste mais pour rappeler que notre sécurité en ce qui concerne les agressions doit aussi être envisagée globalement dans le cadre de la vie urbaine.

Les facteurs d'agression et de violence ont des effets les uns sur les autres. Le sentiment d'insécurité peut augmenter encore plus vite que l'insécurité et devenir à son tour, par certaines réactions qu'il entraîne, un facteur d'insécurité et de risque pour la santé des personnes.

Cela dit, nous voulons commenter surtout trois aspects de la situation actuelle et des données statistiques.

Premièrement, l'aggravation importante en nombre et en violence des agressions enregistrées contre les concitoyens plus âgés.

Deuxièmement, l'augmentation des agressions par des personnes délinquantes du plus en plus jeunes. Cette augmentation est plus significative en milieu urbain et surtout dans les grandes agglomérations. Bien que nombre de ces agressions soient classées dans la petite délinquance, on ne devrait jamais considérer sans gravité la violence contre autrui.

Le nombre d'agressions contre des personnes, qu'il soit en hausse ou en baisse, doit toujours être considéré comme trop élevé.

Quant aux victimes, après avoir cité des chiffres, mettons-nous suffisament en évidence le drame qu'elles peuvent vivre, le tort matériel, parfois physique et toujours moral, qu'elles ont subi et qu'elles doivent assumer: sentiment d'angoisse, d'insécurité, d'injustice et de dévalorisation? Je pense que l'on ne reconnaît pas assez cette dimension du problème, en sous-estimant les graves traumatismes physiques et psychologiques des victimes et la difficulté des soins qu'il faut leur apporter, souvent pendant de longues périodes.

Ces personnes doivent avoir un droit particulier à l'attention des pouvoirs publics et des services, non seulement pour une aide rapide, mais aussi pour un soutien à long terme, pour retrouver confiance, souvent en elles-mêmes, mais aussi dans la société. Cela demande aussi qu'au niveau de la société, une part de justice leur soit rendue, qu'elles y trouvent quelque chose de l'ordre de la réparation. Pour que notre société fonctionne plus harmonieusement, il faut beaucoup plus tenir compte du vécu et de ce que ressentent les personnes. En ce sens, les peines de substitution peuvent permettre une sorte de réparation symbolique et avoir des résultats communautaires et individuels beaucoup plus significatifs que les peines uniquement punitives.

L'augmentation du nombre d'agressions dont sont victimes les aînés nous interpelle aussi sur la place réelle faite à ces derniers dans la société urbaine, dans l'habitat, dans les moyens de communication, dans les médias. De quelle considération générale sont-ils l'objet et quelle participation sociale leur est possible? Et pourtant, nous savons tous que leur présence régulière dans les quartiers est et doit rester un facteur de sécurité et de convivialité.

Quand le mouvement écologiste, au sens large, met en cause la société du prêt à jeter, c'est non seulement pour des raisons de préservation des ressources et de l'environnement, mais aussi pour s'opposer à la dévalorisation des personnes, entre autres celles qui par leur âge, ou en raison de l'un ou l'autre handicap, se retrouvent insensiblement refoulées dans cette image, situation qui, d'ailleurs, finit par nous atteindre tous, et qui est sans doute, dans nos sociétés actuelles, notre plus grand facteur insécurité.

En parlant des victimes plus âgées, j'aborde indirectement le problème des jeunes agresseurs. Eux-mêmes, par leurs délits, se mettent en marge de la société, dans un comportement asocial, entérinant ainsi en quelque sorte l'image d'exclus sociaux qui était déjà celle de beaucoup d'entre eux.

Si ces jeunes ne trouvent pas certaines possibilités pour compenser le tort causé aux victimes ainsi que leur exclusion, ils vont modifier la perception des actes délictueux commis, en les banalisant et en les justifiant. C'est ce que les spécialistes appellent la dissonance cognitive. Un climat culturel qui banalise la violence agit dans le même sens, et la répétition d'actes délictueux va devenir psychologiquement et socialement plus facile. Mais il y a là un mécanisme d'auto-destruction de la conscience morale et sociale du jeune qui a commis une agression, ce qui est dramatique pour sa personnalité et son avenir.

Si la personne délinquante est arrêtée et jugée, le fait d'être punie lui donnera le sentiment unique d'être punie, d'autant plus que la sanction peut paraître déconnectée de l'acte commis. Mais l'absence de sanction jouera aussi comme un mécanisme de non reconnaissance et d'exclusion, alors que des peines de substitution incluent davantage une dimension de réparation et de prise de conscience sociale; elles seront donc plus souvent une étape de réintégration sociale. Encore faut-il que les organismes qui mettent sur pied ces peines de substitution soient soutenus efficacement par les pouvoirs publics.

Au niveau de la Région, vous pourriez, Monsieur le Ministre, examiner avec votre Exécutif toutes les possibilités de prestation de ce type de peine au sein des sociétés régionales de services publics et des ASBL subventionnées. Les communes et les CPAS qui s'affirment plus proches des populations locales devraient être stimulées à faire de même.

Ces peines de substitution ont très souvent un effet préventif, alors que l'on sait qu'à ce point de vue la prison a un effet quasi nul, sinon inverse. Cela est d'autant plus important que ces jeunes viennent, comme on l'a dit, en partie de milieux défavorisés et que les personnes âgées forment, dans l'évolution actuelle de nos sociétés, un groupe socialement fragilisé, groupe que les jeunes agressent comme un miroir d'eux-mêmes, à l'autre bout d'un parcours de vie.

Cette insécurité qui touche différentes composantes de notre société en révèle aussi les dérives. Nous devons donc la combattre d'abord par la lutte contre les mécanismes d'exclusion sociale et de marginalisation, par le développement beaucoup plus résolu de politiques de prévention et par les choix budgétaires qui dégageront les moyens nécessaires.

Cette politique de prévention est celle de la triade classique: école, urbanisme, emploi.

En premier lieu, la lutte contre l'échec scolaire. Elle commence par l'accueil de l'enfant avant celui de l'élève. Nous n'en ferons jamais assez car tout échec d'un enfant, d'un adolescent, à l'école est un drame qui doit mobiliser toutes les possibilités de le compenser. Le but doit être l'échec zéro. Chaque enfant doit rencontrer à l'école les possibilités de trouver son propre chemin de développement. Les ZEP ont-elles reçu les moyens nécessaires, non seulement pour permettre aux écoles de surnager, mais aussi pour réussir le défi du raccrochage scolaire et du savoir?

Deuxième point: l'habitat et l'urbanisme. Le sentiment d'insécurité s'accentue par la mise en place d'un urbanisme monofonctionnel, ne prenant pas suffisamment en compte l'aménagement de l'espace public. L'insécurité des parents qui ne savent plus où trouver un logement familial constitue également une terrible agression.

Des quartiers déserts la nuit, des quartiers de bureaux ou des rues commerçantes sans habitants sont aussi des sources d'insécurité. Le recours à des infrastructures souterraines surdimensionnées, telles les stations de métro, qui ne peuvent être surveillées correctement qu'à grands frais, accroît également le sentiment de peur. *A contrario,* tous les efforts d'amélioration de l'espace public, toutes les opérations de rénovation peuvent rendre aux quartiers leur caractère accueillant et plus sûr.

Qu'en sera-t-il, par exemple, dans les années à venir, de la place de la Reine et du pourtour de l'église Sainte Marie s'ils sont envahis par des bureaux, si le coiffeur qui y est installé depuis vingt ans doit partir parce que les loyers augmentent de façon excessive et injuste?

J'en arrive, en troisième lieu, à l'emploi, qui est une de vos spécialités, Monsieur le Ministre-Président. Les politiques de réinsertion doivent se concrétiser et se finaliser par l'obtention d'un contrat de travail en bonne et due forme.

Ne devrait-on pas impliquer davantage les partenaires sociaux dans cette problématique? Un auteur quelque peu démodé parlait de «la dure et fortifiante école du travail». Trop de mots sont galvaudés, comme vous le disiez tout à l'heure, mais l'effet positif et enrichissant de la camaraderie

éprouvée au travail joue aussi un rôle social pour le bien-être et la sécurité de toute la société. Malheureusement, des cadences excessives, certaines ambiances de travail, certaines conceptions dites modernes de la conduite des entreprises, freinent ou contrecarrent le développement de l'esprit d'équipe et d'entraide au travail. Le milieu de travail comme pôle de socialisation s'en trouve affaibli.

Vous savez aussi que des exigences qui sont mises à l'embauche de certains travailleurs n'ont rien à voir avec les qualifications réelles requises pour le poste à pourvoir.

Vous savez également que certains jeunes stagiaires peuvent être dégoûtés du travail par certaines formes d'exploitation dont ils sont l'objet, plus souvent là où le contrôle des organisations de travailleurs et de l'Inspection du travail est difficile à réaliser. Ces procédés rejettent des jeunes travailleurs à la rue.

La coordination des politiques régionales de l'Emploi et des Affaires économiques semble en tout cas insuffisante. Je ne parlerai pas du partage du temps de travail, qui dépasse en grande partie les compétences régionales, mais qui sera la seule voie d'avenir au niveau européen pour contrer l'insécurité de l'emploi et la misère du chômage, dans une société de plus en plus multinationale, dans laquelle les outils de production sont normalement de plus en plus performants.

L'ensemble de cette problématique de l'insécurité comporte aussi des dimensions culturelles fondamentales qui devront être approfondies dans nos autres Assemblées. Je ne ferai donc que les évoquer et cela à travers une petite histoire. Une grande différence entre l'arbre et l'homme est que l'arbre a ses racines dans le sol et doit, dès lors, toujours puiser son eau aux mêmes sources. L'homme, par contre, porte ses racines en lui; il peut donc migrer et se désaltérer à de multiples sources. Une de leurs similitudes est que si l'on détériore leurs racines, l'un et l'autre dépérissent. Cette petite histoire signifie que le développement d'une société pluriculturelle est une condition de survie pour les uns, d'enrichissement et de sécurité pour tous.

En guise de conclusion, nous considérons que la meilleure prévention de l'insécurité dans notre société et dans notre Région est la suivante: d'une part, il faut prendre en compte avec beaucoup plus d'attention le vécu des personnes touchées par la violence et, d'autre part, réagir par une approche préventive plus résolue, assurant des avancées démocratiques et sociales à l'école dès le premier accueil, dans l'organisation des quartiers et de la vie urbaine, dans les politiques économiques et d'accès au travail.

Enfin, ces avancées démocratiques et sociales doivent s'appuyer sur le développement d'une culture des droits des personnes, ce qui est notre devoir, dans l'intérêt également de notre propre sécurité. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — Je signale que la liste des inscriptions est close.

Ik deel mee dat de lijst van de sprekers nu gesloten is.

La parole est à M. Simonet.

M. Simonet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, c'est à l'occasion d'un débat comme celui-ci, se déroulant dans une Assemblée clairsemée, que je me rends compte à quel point je suis naïf et que je me demande si je suis vraiment fait pour la politique. En effet, contrairement à certains d'entre nous, je pensais que le débat politique le plus important pour les Bruxellois et les Bruxelloises était celui initié par l'interpellation du chef de groupe PSC, M. Harmel. Je ne dis pas que les vociférations «patoisantes» de M. Happart ou les revendications régionalistes de M. Dehousse sont sans incidence pour Bruxelles mais j'estime que la sécurité et la qualité de la vie sont au cœur des préoccupations de tous les habitants de la Région bruxelloise.

Au-delà des statistiques et des déclarations — notamment celles du Parquet, sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure —, les événements récents ont de quoi inquiéter. C'est d'ailleurs ce qui justifie cette interpellation. Bien sûr, Bruxelles n'est pas encore Chicago mais comment ne pas s'alarmer alors qu'en l'espace de quelques semaines, une religieuse est égorgée en pleine rue pour quelques francs et qu'un mandataire public — en l'occurrence un Président PSC de CPAS — est abattu de sang-froid dans un restaurant de Saint-Gilles?

Les policiers bruxellois eux-mêmes sont de plus en plus souvent en butte à l'agressivité et à la violence de jeunes délinquants pour lesquels l'ordre public et la Justice sont devenus, au fil du laxisme de notre appareil judiciaire, des termes vains, dépourvus de toute consistance concrète.

Je m'étonne, cependant, Monsieur Harmel, que ce soit le chef de groupe d'un parti de la majorité, à la fois au niveau régional mais aussi au niveau national et communautaire, qui ait pris l'initiative d'une interpellation sur l'augmentation dangereuse de la criminalité dans la Région bruxelloise. C'est presque un réquisitoire que vous venez de prononcer, Monsieur Harmel. C'est, en tout cas, un constat de carence et un brevet d'incompétence délivré à la fois au Ministre social-chrétien de la Justice, au Ministre socialiste de l'Intérieur ainsi qu'à l'Exécutif régional bruxellois.

Je vous rappelle que j'avais moi-même, en octobre dernier, interpellé le Ministre-Président sur la problématique policière en Région bruxelloise. Je n'ai vraiment pas l'intention de revenir en long et en large sur le problème évoqué à l'époque et que vous avez rappelé, Monsieur Harmel, en citant l'interpellation de M. Parmentier, mais certaines difficultés, qui avaient été évoquées il y a plus d'un an, se posent aujourd'hui avec une acuité nouvelle.

Alors qu'il y a 15 mois, on pouvait déplorer une carence d'environ 600 policiers par rapport au cadre des polices des 19 communes de la Région, ce déficit s'est aujourd'hui accru de façon catastrophique au point qu'on a pu écrire — c'est ce que j'ai pu lire dans les journaux du moins — il y a quelques mois que les polices bruxelloises étaient en pleine déliquescence.

Malgré de coûteuses campagnes de recrutement qui ne donnent pas de résultats, on constate aujourd'hui que les bourgmestres bruxellois ont pris l'initiative d'annoncer qu'il manquait plus de mille policiers à Bruxelles. A croire, en fait, que la croissance du déficit policier par rapport au cadre est entrée aujourd'hui dans une phase exponentielle.

Les causes de cette situation déficitaire sont bien connues et depuis longtemps:

— le salaire peu attractif (c'est un euphémisme) proposé à nos policiers;

— les exigences — M. Beauthier, notre Collègue, par ailleurs bourgmestre de Ganshoren s'en plaignait — en matière de diplôme (humanités secondaires supérieures) mais surtout les exigences linguistiques démesurées, source de nombreux échecs.

Je déplore que l'Exécutif régional, qui a pratiqué depuis quelques mois, depuis que ces causes sont parfaitement identifiées, la politique de l'autruche, ait négligé véritablement de prendre à bras-le-corps ce problème de recrutement alors que

le Ministre-Président est un municipaliste particulièrement avisé.

Si des contacts ont eu lieu, sur ces différents points, avec le Ministre de l'Intérieur, force est de constater soit que le Ministre-Président n'a pas été très persuasif, soit que M. Tobback se soucie de l'avis de l'Exécutif régional bruxellois comme un poisson d'une pomme.

Je dois d'ailleurs ajouter que je considère — que le groupe FDF m'excuse — que certains membres ou ex-membres de l'Exécutif ne manquent pas de toupet. Ainsi, M. Désir qui a participé pendant deux ans et demi à l'inertie de l'Exécutif et qui, aujourd'hui, fait voter par son conseil communal à Woluwe une motion déplorant «la rigueur excessive des examens de langue qui décourage les candidats-policiers» et demandent de revoir d'urgence ces exigences linguistiques.

J'imagine que M. Gosuin, qui vient d'arriver, est sensible à cette exhortation de son bien-aimé prédécesseur et qu'il défendra cette position au sein de l'Exécutif.

J'imagine aussi — et je regrette que le groupe CVP ne soit pas davantage représenté sur les bancs du Conseil comme sur ceux de l'Exécutif — que les groupes flamands de la majorité, notamment le CVP de M. Vandenbossche, refuseront une nouvelle fois avec énergie et aussi — il faut bien l'avouer — avec une certaine inconscience et un certain cynisme, un quelconque assouplissement des conditions linguistiques de recrutement des policiers.

Le PRL vous invite donc, Monsieur le Ministre-Président de l'Exécutif, à faire preuve en la matière de courage politique et de fermeté.

A cet égard, je souhaiterais connaître, complémentairement à l'interpellation de M. Harmel, le point de vue du Ministre-Président sur les déclarations faites par M. Tobback dans le journal *Le Soir* du 29 janvier.

Selon le Ministre de l'Intérieur, la Région bruxelloise (et donc l'Exécutif) devra dans l'avenir disposer de beaucoup plus de compétences «pour imposer certaines mesures, certaines décisions, à toutes les polices».

Après M. Cools, qui vous interpellait, il y a 15 jours, sur la réduction croissante de l'autonomie communale, j'aimerais que M. Picqué réagisse avec clarté aux propos de M. Tobback, sur ce qu'il envisage comme étant l'avenir de la Région par rapport aux polices communales.

Je voudrais, pour terminer, aborder au-delà de la problématique policière *stricto sensu* les questions que soulèvent les informations récentes et qui ont suscité la réaction de M. Harmel, quant à l'augmentation inquiétante de la délinquance en Région bruxelloise. Ces questions sont relatives à l'augmentation inquiétante de la délinquance en Région bruxelloise.

La population bruxelloise est véritablement entrée — on la comprend — dans une phase d'inquiétude à l'égard de ce que l'on appelle — improprement à mon sens — la montée de la petite délinquance. Pourquoi «improprement»? Peut-on encore parler de petite délinquance lorsque l'on constate que les vols avec violence ont augmenté de 20 p.c. en 1991, que cette criminalité est de plus en plus empreinte de brutalité et que, semble-t-il, la violence dans les rues a augmenté de plus de 50 p.c.? Peut-on vraiment parler de petite délinquance lorsque l'on sait que les agressions, dont vous admettrez qu'elles sont particulièrement lâches, à l'encontre des personnes âgées, sont en augmentation de plus de 140 p.c. en un an? La présence policière insuffisante sur le terrain est évidemment une des causes majeures de cette augmentation de la criminalité.

Néanmoins, au-delà des problèmes posés à nos polices communales, un autre élément fondamental à verser au dossier de l'insécurité en Région bruxelloise réside dans le laxisme et les carences des autorités judiciaires. En effet, comment ne pas éprouver un malaise devant les chiffres fournis par le Parquet de Bruxelles? Rien qu'au niveau de cette instance, deux dossiers sur trois — 66 p.c. des affaires — sont classés sans suite. Dans un tel contexte, quels sont encore le crédit et l'autorité du procureur du Roi et de ses substituts à l'égard des délinquants arrêtés par nos policiers? Comment, dès lors, ne pas comprendre l'écœurement de nos policiers qui, le matin, interpellent des délinquants — parfois récidivistes — qui, le soir même, sont relâchés par le Parquet lorsque celui-ci prend la peine de les entendre? Par ailleurs, indépendamment de ce pourcentage ahurissant des dossiers classés sans suite, le procureur du Roi a indiqué que, sur cent cas soumis aux juges d'instruction, un tiers seulement des délinquants étaient poursuivis.

Dans ces conditions, on se demande vraiment qui est encore susceptible d'être poursuivi à Bruxelles!

Concernant les reproches que l'on peut adresser au Parquet de Bruxelles, je souhaiterais connaître la réaction du Ministre-Président à l'égard d'une décision prise voici près de deux mois par le procureur du Roi, M. Dejemeppe. En effet, comme vous le savez, une opération conjointe de la police communale, de la police judiciaire et de la gendarmerie était programmée sur le territoire de l'agglomération bruxelloise pour le 6 décembre 1991. En dernière minute, sans concertation avec les autorités communales, M. Dejemeppe a décidé de suspendre *sine die* cette opération. On ne connaît pas les motifs de la décision de suspension, sinon que le procureur du Roi craignait apparemment les réactions de la presse et de l'opinion publique.

Ne trouvez-vous pas irresponsable d'annuler *in extremis* une opération de cette envergure qui aurait sans conteste contribué de façon substantielle à la sécurité dans notre capitale?

Enfin, toujours relativement à M. Dejemeppe, j'attire l'attention sur sa déclaration selon laquelle, en 1991, 62 p.c. des mandats d'arrêt délivrés dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles l'ont été à charge de ressortissants étrangers. Selon le procureur du Roi, cette proportion d'étrangers est plus forte encore si l'on s'intéresse aux mineurs d'âge impliqués dans des dossiers relevant des juridictions de la jeunesse. Depuis plusieurs mois, le PRL s'est appliqué à dénoncer cette situation que la majorité a refusé de prendre en compte.

M. le Président. — Monsieur Simonet, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Simonet. — J'en termine, Monsieur le Président.

Cette statistique énoncée par le procureur du Roi de Bruxelles m'amène à poser une question que je voudrais tenter d'extraire de tout contexte polémique. Nous savons tous que la délinquance immigrée dont parle le procureur du Roi est intimement liée à la présence, en Région bruxelloise, de plusieurs dizaines de milliers d'étrangers en situation illégale. Sans sombrer dans le fascisme, je dis tout de suite que la raison de cette corrélation me paraît évidente: il va de soi que ces étrangers illégaux, exclus *ipso facto* des systèmes d'insertion sociale, coupés parfois des plus élémentaires moyens d'existence, basculent plus aisément que d'autres dans la criminalité, ne serait-ce que pour se nourrir ou subvenir à leurs besoins, en d'autres mots pour survivre. Ce constat est irrécusable.

Dans un souci de sécurité publique, il me paraît donc urgent de tenter de réduire sensiblement le nombre d'étrangers en situation illégale dans notre Région. Ma question est donc

extrêmement précise, Monsieur le Ministre-Président: dans ce contexte, êtes-vous favorable à des opérations policières systématiques de dépistage et de recherche des clandestins, ainsi que cela se pratiquait avec succès lorsque M. Gol était Ministre de la Justice?

Deuxième question liée à la première: dans la mesure où des étrangers clandestins, illégaux, qui sont menacés à tout moment de sombrer dans la spirale de la délinquance, sont identifiés, repérés et interpellés, comment envisagez-vous de traiter le cas de ces clandestins? Plus particulièrement, Monsieur le Ministre-Président, j'aimerais une réponse extrêmement précise à la question suivante: êtes-vous partisan de la solution préconisée il y a quelques jours par le Commissaire général aux réfugiés et apatrides, qui se déclare favorable au rapatriement massif par charter des étrangers en séjour illégal? Ce renvoi collectif est, selon lui, le seul moyen de diminuer, à Bruxelles et en Belgique, le nombre d'immigrés illégaux et de dissuader de nouveaux candidats à l'immigration clandestine de pénétrer sur notre territoire.

Je vous remercie des éclaircissements que vous voudrez bien nous apporter. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes Chers Collègues, je serai plus bref que l'orateur qui m'a précédé à cette tribune.

Je voudrais simplement émettre, au nom du groupe socialiste, deux ou trois remarques.

Il est vrai — comme l'a dit M. Galand — que dans les milieux urbains, l'insécurité est un problème latent, qui existe depuis un certain nombre d'années à Bruxelles.

Il est vrai aussi que nous avons assisté l'année dernière et surtout ces derniers mois à un brusque coup d'accélérateur, à la fois dans les esprits et dans les faits. Ceci doit nous amener, en notre qualité de mandataires politiques, à prendre véritablement à bras-le-corps ce problème de l'insécurité dans notre ville.

Dire que le problème est sérieux et ne doit pas être sous-estimé est un truisme. Les statistiques le prouvent, l'état de l'opinion également. Nous tous ici, qui avons participé à la dernière campagne électorale, nous avons pu mesurer combien ce problème était extrêmement présent dans l'esprit des gens, dans l'esprit des Bruxellois, qu'ils habitent dans des quartiers défavorisés ou dans des quartiers plus agréables. Nous connaissons également à peu près tous dans notre voisinage, dans notre famille, des personnes qui ont été victimes d'une agression plus ou moins grave. Je souhaite féliciter, à cet égard, à la fois M. Harmel et M. Galand, M. Harmel pour la suggestion qu'il a émise et M. Galand pour la manière extrêmement sensible avec laquelle il a décrit l'état psychologique, psychique, des victimes, qu'il s'agisse de petite ou de grande délinquance. Cet aspect de la question doit être abordé et approfondi aujourd'hui avec énormément de persévérance, et avec le souci de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'on s'intéresse sérieusement aux victimes des agressions.

Personne n'oserait dire ici que notre groupe, notre Assemblée et notre Exécutif viennent tout à coup de découvrir le problème. Nous savons tous que, depuis l'installation de la Région bruxelloise, nous nous sommes soucités du problème de la sécurité. Tous nos Collègues qui ont examiné les budgets que nous avons votés savent que notre Région a déjà réalisé un certain nombre de choses positives depuis que nous existons. J'imagine que le Ministre-Président pourra, dans sa réponse, détailler les initiatives que nous avons déjà prises à cet égard.

La position du groupe socialiste à propos du problème de la sécurité — nous ne sommes pas les seuls à la partager — est la suivante: notre action doit comprendre deux volets, un volet répression et un volet prévention, ce dernier étant pour nous d'une extrême importance.

En ce qui concerne le volet répression, qui doit être appliqué fermement, sans laxisme, je voudrais simplement dire que, en ce qui concerne la discussion politique qui se déroule pour l'heure, nous sommes résolument partisans du maintien de l'autonomie communale en matière de police; autrement dit, nous sommes partisans du maintien des 19 polices communales mais avec en même temps une intensification de la nécessaire coordination.

A ce propos, vous aurez pu lire comme moi dans la presse, ce matin, un article concernant la brigade policière appelée à travailler dans le métro. Nous avons pu constater que, sous l'impulsion d'un certain nombre de responsables, tant au niveau national que régional, les 19 bourgmestres avaient accepté d'augmenter les effectifs de la brigade du métro. Nous pensons que c'est là une excellente initiative. Si les bourgmestres consentent l'effort nécessaire pour rendre efficace la coordination entre les polices communales, plus personne ne viendra lancer le brûlot de la fusion des 19 polices communales. L'une des raisons de notre attachement à la police communale est qu'elle est une police démocratique, au service du citoyen, proche de lui et qui peut être contrôlée, surveillée par le citoyen.

Par ailleurs, une chose m'a frappé dans l'exposé de M. Harmel. En ce qui concerne l'efficacité de la police communale, ce dernier a parlé de la création, au sein des polices communales et des commissariats, d'une cellule de prévention de la jeunesse. Dans le domaine de la délinquance chez les jeunes, nous sommes attachés à l'esprit du décret d'aide à la jeunesse qui a été voté au sein de la Communauté française, qui sera d'application à Bruxelles également et dont le maître-mot est «déjudiciarisation».

L'idée de mettre en place, au sein du commissariat, une cellule d'aide à la jeunesse me semble devoir être abandonnée. Si l'on veut aider les jeunes et prévenir la délinquance, il convient plutôt de donner les moyens d'agir aux nouvelles structures qui viennent d'être mises sur pied par le décret, je veux parler du conseiller et du conseiller adjoint aidés d'une cellule d'assistants sociaux.

J'en viens maintenant au volet prévention qui a toute son importance.

Nous le savons tous ici, il serait totalement faux de prétendre que rien n'est fait actuellement. Beaucoup, au contraire, est en train de se faire et a déjà été fait. Vous le savez comme moi, la Région a consacré une partie importante de son budget à favoriser des initiatives locales sur le terrain visant à intégrer les jeunes, à leur permettre de vivre une vie de citoyen active et normale.

Quant au fonds d'impulsion — 200 millions accordés aux Communautés et aux Régions — nous devons tous souhaiter qu'il devienne récurrent, plus important et permette aux communes bruxelloises de mettre sur pied des initiatives d'intégration, d'aide sur le terrain.

Cette politique d'intégration mise sur pied par les ASBL, par les communes, est le médicament, l'analgésique qui va prévenir et apporter éventuellement les premiers soins.

Comme nous le savons tous, et j'embraie sur ce qu'a dit M. Galand — j'ai retenu sa triade: l'enseignement, l'urbanisme, l'insertion socio-professionnelle — là se trouve la véritable solution pour prévenir la délinquance et la petite délinquance.

Nous savons tous aussi, excepté peut-être M. Simonet, que ce n'est pas en mettant uniquement les gens en prison qu'on va résoudre le problème de la délinquance. Les solutions judiciaires comme les solutions policières ne serviront à rien si elles ne sont pas accompagnées de tout le volet prévention.

J'en viens alors, et je terminerai par là, à la vraie guérison. Nous sommes entièrement d'accord avec M. Galand. Il importe de développer une politique d'éducation. Il a parlé d'échec zéro. En tant qu'enseignant, je voudrais partager son optimisme, mais je me demande si, réellement, on pourra un jour arriver à l'échec zéro. Nous le souhaitons!

Il a parlé d'urbanisme. Nous menons une politique de rénovation de quartiers, d'urbanisme. Nous devons l'amplifier et la poursuivre.

Il a aussi parlé d'insertion socio-professionnelle. Là est le véritable remède.

Je conclurai par ces mots de Victor Hugo: «Construisons des écoles et nous fermerons les prisons». Il était quelque peu optimiste et un brin réducteur. Les écoles sont construites, et cela ne suffit pas.

Ce que nous devons faire, c'est construire ensemble une ville sans exclusions sociales, où chacun est intégré dans son quartier et dans sa profession. Alors, je suis convaincu que le problème de la délinquance appartiendra au passé. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, depuis près d'un mois, d'abord par le biais d'indiscrétions partielles, ensuite par la publication de chiffres plus complets, se révèle une évolution préoccupante de la délinquance à Bruxelles. La sécurité est un sujet récurrent qui a déjà été abondamment traité par les orateurs précédents. Je serai donc bref.

La réalité des chiffres s'est rapidement trouvée relayée par les déclarations parfois tonitruantes de l'une ou l'autre figure politique de premier plan. Je songe en particulier au Ministre de l'Intérieur qui, apparemment, est un spécialiste des attaques contre l'autonomie communale. Il était déjà l'auteur d'un avant-projet de loi organisant le référendum local dont le contenu tendait à brider sérieusement l'autonomie communale. Je constate qu'il vient de tirer une nouvelle salve contre cette dernière.

D'après lui, l'existence distincte de 19 corps de police communaux serait la cause de tous les maux. Il n'hésite pas à évoquer un «sabotage» organisé de la part des bourgmestres, en ajoutant que quoi que l'on décide, il se trouve toujours quelqu'un pour s'interposer, et ce pour des motifs strictement politiques. Il illustre sa thèse par l'exemple du dispatching central, un investissement de 200 millions à charge du pouvoir central qui ne fonctionnerait, selon ses dires, que pour Bruxelles-Ville, les 18 autres communes refusant toute collaboration.

A ce propos, en recoupant les informations, il s'avère en fait qu'on en est toujours dans la phase d'essai et que les six autres zones doivent se joindre à Bruxelles-Ville dans une étape ultérieure. Il semblerait pourtant que les bourgmestres n'aient pu se mettre d'accord quant à la formation et au recrutement du personnel qui sera affecté à cet outil, ce qui est certes regrettable.

Pour le Ministre de l'Intérieur, dont les propos ont un caractère indéniablement excessif, la solution se dessine clairement: la fusion pure et simple des 19 corps de police. Prélude à une fusion pure et simple des communes? On peut se poser la question.

En marge des diverses réactions négatives, parmi lesquelles celles de la Conférence des bourgmestres — le contraire nous eût fort surpris —, il convient cependant de s'interroger sur le sérieux de telles prises de position à l'emporte-pièce.

Il ne suffit pas d'affirmer que la fusion des 19 corps de police à Bruxelles va automatiquement signifier la garantie d'une plus grande sécurité pour les citoyens de Bruxelles. Sur quels éléments se base-t-on pour démontrer le bien-fondé d'une telle affirmation? Seul un audit sérieux serait apte à juger objectivement les diverses solutions en présence.

A-t-on l'impression que la gendarmerie à Bruxelles, indisponible à certains moments de la journée ou de la semaine, est réellement plus efficace que nos polices communales?

Et pourquoi, en France, notamment à Paris, pratique-t-on actuellement une politique de «défusion» des polices?

Est-on vraiment sûr que, dans le cadre d'une restructuration, le regroupement au sein d'une seule grande entité, s'il permet sans doute de réduire le nombre de fonctions au sommet de la hiérarchie, sera synonyme de plus de sécurité sur un terrain qui sera devenu plus vaste et qui sera moins bien connu des futurs policiers régionaux?

A cet égard, peut-on rappeler *a contrario* le rôle bénéfique — très largement reconnu — des ilôtiers, des agents de quartiers? Le drame, c'est qu'actuellement, les communes n'ont plus toujours la possibilité d'affecter un nombre d'agents suffisant à cette mission, pourtant essentielle, qui suppose une bonne connaissance du quartier et de sa population et qui permet un repérage plus rapide des difficultés éventuelles.

Le Ministre de l'Intérieur feint en outre d'oublier que les corps de police bruxellois sont amputés de 20 à 30 p.c. de leurs effectifs prévus au cadre. Ce serait en fait 816 agents qui feraient défaut. Les causes du phénomène sont connues: des traitements peu attrayants car peu compatibles avec la formation à présent requise, les prestations de nuit et de week-end d'autant plus fréquentes que les effectifs sont réduits, les dangers potentiels de la fonction, sans oublier les examens linguistiques meurtriers.

Plutôt que de se braquer sur les déficiences linguistiques réelles ou supposées des candidats, ne ferait-on pas mieux de songer à ce qui conditionne réellement la sécurité de tous les habitants de Bruxelles, quelle que soit leur appartenance linguistique? Ceci me fait songer à ces déclarations un peu paradoxales de certains de nos collègues néerlandophones lorsqu'il s'est agi l'an passé, après les émeutes de Forest et de Saint-Gilles, de recruter des auxiliaires de police capables de manier à la fois le français et l'arabe. Ces collègues n'ont-ils pas immédiatement exigé l'application stricte des lois linguistiques, ce qui — gageons-le — était de nature à singulièrement compliquer le recrutement?

Par ailleurs, les agents dont disposent réellement les communes sont très souvent astreints à un volume très important de tâches administratives dont beaucoup sont réalisées au bénéfice de l'Etat national.

Apparemment, le Ministre de l'Intérieur ne s'en est pas souvenu.

L'esprit critique que nous adoptons à l'égard d'une formule de fusion présentée comme la panacée, sans qu'aucun élément objectif ne vienne étayer le bien-fondé de la thèse, nous commande aussi de nous interroger sur le fonctionnement actuel de nos polices et d'examiner les possibilités d'une meilleure coordination.

Fort heureusement, il est révolu le temps où une police se refusait à intervenir dès que les limites communales, relativement enchevêtrées dans notre ville, étaient en vue. Néanmoins, que chaque commune ait sa propre fréquence radio, que les commandes de matériel se fassent en ordre dispersé, qu'un bourgmestre annonce unilatéralement qu'il met fin à une coordination intercommunale sous prétexte que la Région lui aurait refusé de bénéficier d'auxiliaires de police, tout cela paraît assez indéfendable.

De même, l'aménagement d'un réseau de plus en plus vaste de stations de métro a créé de nouvelles nécessités. L'attitude de certains bourgmestres s'est révélée parfois regrettable quand ils refusaient la mise à la disposition du service de la BISM d'un nombre suffisant d'agents ou lorsqu'ils y déléguaient ceux dont on ne voulait plus dans la commune. C'est arrivé. Personnellement, j'ai noté avec une très grande satisfaction que la Conférence des bourgmestres avait décidé de porter le nombre de membres de la BISM de 32 à 50.

La solution passe indéniablement par l'institutionnalisation d'une coordination semblable à ce qui s'est fait, par exemple, dans les quatre communes du nord-ouest de Bruxelles où la faiblesse des effectifs respectifs a forcé les responsables locaux à faire preuve d'imagination. Cette coordination renforcée, telle est la réelle alternative à une fusion. Elle présente l'avantage de ne compromettre en rien l'autonomie communale et elle permet une valorisation plus grande des moyens disponibles. Un tel débat se situe en fait dans la droite ligne de celui que nous avons eu récemment à propos de l'autonomie communale. Celle-ci n'est nullement remise en cause dès lors que des communes se mettent d'accord pour organiser une plus grande collaboration.

Avant d'en terminer, et à l'instar de mon Collègue, M. De Coster, je voudrais rappeler aussi que résorber la délinquance n'est pas uniquement une question de répression. L'accent doit d'abord être mis sur la prévention, laquelle doit faire intervenir des missions locales qui s'appuient sur d'autres éléments que les seules forces de police. Les poches d'insécurité révélées par les statistiques dont il a été question doivent bénéficier d'un plus grand encadrement social. Mais, bien sûr, ceci repose tout le problème des moyens financiers que la société est prête à y consacrer.

Par ailleurs, nous sommes conscients que la prévention ne supprimera jamais le recours à des formules répressives, dès lors que l'action préventive se sera révélée vaine. Ceci sous-entend aussi qu'il soit remédié à certaines carences observées au niveau du fonctionnement de la justice: le fait que des délinquants soient arrêtés et relâchés peu après ne motive pas particulièrement les policiers qui sont intervenus.

On le constate, la vérité est complexe et cette problématique ne se satisfait pas de solutions simplistes qu'il est facile de proposer par des déclarations dans la presse.

Le groupe FDF-ERE tient à rappeler en tout cas son attachement aux principes de l'autonomie communale et demande au Ministre-Président, en sa qualité de responsable des relations de la Région avec les communes, de tout mettre en œuvre pour favoriser un renforcement volontaire de la collaboration inter-communale, à l'instar des expériences en cours dans certains secteurs de l'Agglomération.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le thème que nous avons abordé cet après-midi est bien vaste. Parler de l'insécurité exigerait — certains y ont fait référence — que nous évoquions les processus d'exclusion sociale, les typologies d'urbanisme susceptibles d'encourager la délinquance urbaine ou de susciter un climat d'insécurité dans certains quartiers. Je me bornerai ici à envisager les aspects plus formels de la sécurité en faisant état des efforts consentis par la Région dans le domaine de la prévention.

Le premier aspect de la problématique de la sécurité concerne les niveaux de compétence. Comme certains l'ont dit — notre Exécutif ne sait pas juger sur des questions qui ne sont pas de sa compétence — à ce jour, les Régions n'ont aucune compétence en matière de sécurité. Cependant, nous nous sommes rendu compte de l'importance de ce thème et de l'aide qu'il fallait octroyer à nos communes. Je rappellerai donc rapidement les mesures adoptées par l'Exécutif dès son entrée en fonction.

En 1989, 40 millions ont été inscrits au budget régional pour valoriser les barèmes des policiers bruxellois, pour rendre leur fonction plus attractive et donc rencontrer certains problèmes liés à la pénurie d'effectifs.

En 1990, nous avons inscrit 80 millions pour permettre de poursuivre notre action de revalorisation des rémunérations plus de 50 millions étaient destinés à améliorer les équipements de police: des voitures et des émetteurs récepteurs ont, par exemple, été offerts aux communes.

En 1991, 95 millions ont été consacrés à la revalorisation des rémunérations de nos policiers et 50 millions pour couvrir des investissements pour les polices bruxelloises. Cette somme complète d'ailleurs les 50 p.c. que les communes doivent exposer dans les contrats qu'elles peuvent passer avec le Ministre de l'Intérieur. Nous avons également assuré l'engagement de 56 auxiliaires de police et de 16 travailleurs sociaux qui ont été mis à la disposition des communes bruxelloises.

En 1992, 99,3 millions sont prévus pour la revalorisation des rémunérations; 61,7 millions pour couvrir le traitement des auxiliaires et des assistants sociaux mis à la disposition des communes; 25 millions pour la formation du personnel policier; 25 autres millions pour les équipements des polices communales et 31,4 millions pour financer des initiatives de coordination des polices communales et en particulier, le fonctionnement du dispatching dont certains d'entre vous ont déjà parlé.

Ces chiffres démontrent combien l'Exécutif régional, sans être directement compétent en matière de sécurité, a consacré d'efforts particuliers au niveau du renforcement de la sécurité via les polices communales. Et nous n'allons pas nous arrêter là.

Certains ont décrit la situation actuelle d'une manière un peu exagérée, certes, mais il n'en reste pas moins qu'elle est très préoccupante. Nous avons pris connaissance des dernières statistiques en matière de criminalité et nous avons eu des contacts avec les responsables de la gendarmerie et du parquet qui nous ont fait part de leurs premiers commentaires. Par ailleurs, il a également été décidé que l'Exécutif tiendrait incessamment une séance spéciale afin d'aborder le problème de la sécurité et coordonner un plan d'action au niveau de toutes les matières liées à ce phénomène.

Cependant, une politique de lutte contre l'insécurité ne peut être crédible que si l'on travaille simultanément sur trois niveaux: la prévention, l'exclusion sociale — j'y reviendrai — et la lutte contre la drogue qui — on ne le dit pas suffisamment — requiert une amélioration rapide des moyens de tous les services sociaux mais aussi de ceux des services répressifs.

En effet, ce phénomène est dans une large mesure à la base d'un grand nombre de comportements déviants.

Je me rappelle, en tant que Ministre de la Santé et des Affaires sociales, avoir encouragé la diffusion d'un livre blanc sur la toxicomanie, qui m'avait d'ailleurs éclairé sur tout ce qui pourrait être fait dans le domaine de la lutte contre la drogue. Tous les observateurs de ces phénomènes de délinquance soulignent aujourd'hui l'importance de la lutte contre la drogue.

Premier niveau donc, la prévention. La lutte contre l'exclusion sociale constitue, bien sûr, une priorité, car celle-ci est la racine du mal, mais la drogue est un gros fléau également.

Deuxième niveau et terrain d'action, c'est l'organisation au quotidien des services de sécurité. Je vise par là les problèmes des effectifs, du recrutement — j'en dirai un mot également — et de l'organisation de nos polices. La police est une entreprise qu'il convient de gérer harmonieusement et efficacement. D'où, d'ailleurs, l'importance de la formation des policiers et de la mobilité entre policiers et corps administratifs de nos communes.

Troisième niveau, indissociable du reste: le traitement judiciaire, qui doit être accéléré et amélioré. Il existe beaucoup trop de lourdeur et de lenteur dans la justice, en tout cas trop pour que la justice soit encore considérée comme crédible aux yeux d'un certain nombre de délinquants ou de ceux qui seraient tentés de le devenir.

En ce qui concerne l'éloignement de jeunes dans certains centres fermés, il importe de nuancer les réactions. Je sais que ce débat est terriblement délicat. J'estime, quant à moi, que celui-ci peut être envisagé à condition que l'enfermement donne lieu à un accompagnement social important et à une réorientation sociale efficace.

Nécessaire également le dessaisissement vers le tribunal ordinaire de mineurs de plus de 16 ans, mais à certaines conditions qui sont, notamment, les efforts que nous devons consentir en matière de réorientation sociale.

J'ai un peu le sentiment qu'à la Communauté française notamment, on a trop souvent confondu jeunes en danger et jeunes délinquants. Les jeunes délinquants seraient à coup sûr des délinquants récidivistes si on les envoyait systématiquement en prison, lieu qui exclut, comme tout le monde le sait. Mais il est évident que nous n'aurons pas la moindre crédibilité vis-à-vis de l'opinion publique si nous ne trouvons pas des formules permettant l'éloignement de certains mineurs récidivistes. Je pense donc à la nécessité de rouvrir le débat sur les centres fermés ou de trouver des formules médianes entre les centres fermés destinés aux jeunes en danger et la prison.

Il est évidemment un peu tôt pour évoquer maintenant des formules débattues çà et là et qui pourraient d'ailleurs figurer dans une nouvelle déclaration gouvernementale au niveau national. Je crois cependant qu'il sera impératif d'évoquer le problème du traitement judiciaire des dossiers. Quand j'apprends le niveau très médiocre de l'informatisation du Parquet de Bruxelles, je ne peux manquer de m'inquiéter sur la crédibilité de cette justice.

En ce qui concerne la coordination de l'action de l'Exécutif et le regroupement éventuel de toutes les responsabilités en cette matière dans les mains d'un seul membre de l'Exécutif, je voudrais dire que le problème ne se pose pas. Il y a — on peut le dire — totale symbiose entre notamment mon Collègue, M. Thys, pour la sécurité dans les transports en commun, et moi-même, dans les limites de mes compétences. Ce débat mérite d'être ouvert, mais je ne crois pas que ce soit l'essentiel de nos préoccupations aujourd'hui.

En ce qui concerne les polices communales, j'ai toujours défendu et je continuerai à défendre l'existence des communes bruxelloises, les droits mais aussi les responsabilités des mandataires locaux et le rôle prépondérant du bourgmestre dans tout dispositif de sécurité. Il me paraît absurde de prôner la constitution d'un mégacorps de police bruxelloise au moment où certains — on l'a dit — découvrent enfin l'aspect pluridisciplinaire de la réponse à apporter aux problèmes de délinquance, au moment où l'on découvre enfin le rôle prépondérant d'une police de proximité, d'agents de quartier et à une époque où l'on constate que, pour être efficaces, les entreprises doivent éviter les macrostructures. D'ailleurs, la criminalité et le sentiment d'insécurité ne sont pas moindres à Anvers qu'à Bruxelles, et on y a d'ailleurs fait allusion tout à l'heure.

Mais qui dit dix-neuf polices ne dit pas dix-neuf corps de police étanches, travaillant chacun pour soi, sans aucun contact avec les autres acteurs de la gestion de la ville dans son ensemble. Il s'agit donc d'organiser une meilleure coordination, concertée avec les premiers responsables, c'est-à-dire les bourgmestres et les chefs de corps.

J'ai lu avec intérêt les articles parus dans la presse faisant état des points de vue de M. Tobback. J'ai eu avec lui un entretien assez long au cours duquel je lui ai dit combien il faudrait, avant d'en arriver à évoquer la fusion des polices, mettre celles-ci en état de faire efficacement leur travail, c'est-à-dire leur garantir des cadres suffisants, les équiper convenablement et assurer des réorganisations internes dans certaines polices. Ce n'est qu'après cela que nous pourrons alors juger de l'incapacité d'assurer la sécurité à Bruxelles à travers dix-neuf polices. Actuellement, les conditions ne sont pas remplies pour juger objectivement et impartialement nos polices. Je n'ai pas manqué de rappeler à M. Tobback les exigences qui sont les nôtres en matière de recrutement, et j'y reviendrai.

Il est vrai aussi, et je m'adresse particulièrement aux municipalistes, que tout manquement au devoir de coordination entre les polices communales ne fera que renforcer le discours «fusionniste». Je n'arrête donc pas de dire à ceux qui sont si jaloux de leur autonomie communale que la meilleure manière de la protéger, c'est de vouloir cette concertation, sans quoi le Ministre de l'Intérieur pourra souligner d'autant plus facilement les carences liées ou causées par une interprétation abusive de l'autonomie communale.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que l'Exécutif a décidé de créer une Commission régionale de sécurité, qui est une sorte de préfiguration de ces concertations pentagonales proposées par le projet de loi sur la fonction de police actuellement déposé au Parlement.

Pour répondre à certaines questions, je précise que la Conférence des bourgmestres est enfin d'accord pour la constitution d'une école de police en collaboration avec la Région. Il a fallu un peu titiller certains bourgmestres qui jugeaient que la présence de la Région dans les organes de gestion de cette école régionale n'était peut-être pas nécessaire. Mais, enfin, il semble exister un accord, tout comme il semble y avoir un accord en ce qui concerne le renforcement des effectifs de la brigade du métro. Encore faudrait-il, Chers Collègues, qu'on ne prenne pas la désagréable habitude — et sur ce point M. Cornelissen a raison — de nous envoyer des gens très peu

motivés qui, il faut bien le constater, ne sont pas d'une efficacité probante.

Enfin, je prends acte avec plaisir que la mise en service du dispatching central est prévue pour bientôt. Probablement y aura-t-il encore un débat passionnant pour savoir comment s'organisera la ventilation des fréquences radio, mais on semble avancer.

Ces décisions sont l'aboutissement de nombreux mois de travail et de négociations entre bourgmestres d'une part, et bourgmestres et Région d'autre part. L'Exécutif doit veiller particulièrement à ce que ses décisions soient traduites sur le terrain. Si ce n'était pas le cas, il faudrait organiser cette coordination par d'autres moyens qui sont en notre possession. Je sais que le débat serait alors houleux, mais combien facilité pour nous parce que nous aurions constaté la mauvaise volonté de certains bourgmestres à coordonner leur action.

Je souhaite qu'il n'en soit pas ainsi et mon action visera, pour l'instant, à soutenir les communes dans leurs initiatives, en s'entourant, bien sûr, de toutes les garanties pour que celles-ci aboutissent dans un esprit de collaboration.

Il est vrai que le problème du recrutement se pose encore cruellement. A l'heure actuelle, le nombre de policiers qui sont admis à la retraite à Bruxelles est supérieur au nombre de jeunes recrues. C'est pourquoi je revendique un assouplissement des règles du recrutement, à l'instar des possibilités qui nous sont maintenant offertes pour que des auxiliaires de police puissent accéder au statut de policier après trois années de fonction.

Il est donc clair qu'il faut recruter, et je dirai un mot, tout à l'heure, sur d'autres exigences, comme les exigences linguistiques.

Il faut aussi agir sur le plan de la prévention. Nous avons pris, à cet égard, une série d'initiatives, que ce soit dans le domaine des missions locales, ou dans celui de l'aide aux zones d'éducation prioritaire, du programme de cohabitation, de notre participation au Fonds d'impulsion national.

Faut-il que je rappelle ici ce qui a été fait par la Région bruxelloise sur le plan de la prévention?

En ce qui concerne les projets communaux, notamment à destination des jeunes, je puis vous dire que onze communes sont concernées, qu'elles ont remis une centaine de projets, et que 120 partenaires communaux ou associatifs y travaillent. Cet apprentissage est difficile, mais à ce niveau également, la Région bruxelloise a pris certaines initiatives intéressantes.

Je voudrais aussi répondre à M. Simonet sur l'un ou l'autre point délicat de son intervention, comme par exemple le problème des clandestins. Je tiens à être très clair à cet égard et je lui signale que je suis favorable au repérage organisé des clandestins.

Je dois lui dire aussi qu'il ne suffit pas de repérer les clandestins, il convient également de sanctionner ceux qui en vivent. Sans doute sera-t-il d'accord avec moi pour que nous sanctionnions, non seulement les transporteurs et les employeurs, mais aussi les propriétaires?

M. Simonet. — Tout à fait.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je suis heureux de l'apprendre, car cela pourrait faciliter considérablement la dissuasion face à certains flux de clandestins.

Je n'ai pas d'états d'âme sur l'éloignement et qui pourrait d'ailleurs en avoir? Nous sommes évidemment favorables à l'éloignement, encore faut-il que les conditions de celui-ci respectent les principes éléméntaires de la dignité humaine, car nous ne serons crédibles en défendant le principe de l'éloignement que si nous le subordonnons à ces conditions. Il est impératif d'être crédible dans ce domaine, pour être dissuasif par rapport à de nouveaux flux de clandestins.

Un problème se pose cependant. On ne peut, d'une part, suspendre toute aide sociale et, d'autre part, ne pas éloigner le clandestin, car l'on crée ainsi les conditions de la marginalité avec tous les risques que cela entraîne.

Dans les discussions qui présideront à la création, un jour ou l'autre je l'espère, d'un gouvernement national, il conviendra d'examiner les modes de fonctionnement de certains services et de poser le problème de l'efficacité des mesures d'éloignement, mais avec les garanties humanistes qu'il convient ici de rappeler.

M. Simonet. — Ce sont deux problèmes différents, Monsieur le Ministre. Il faut considérer, d'une part, la procédure conduisant à la décision d'éloignement et, d'autre part, cette procédure elle-même. A partir du moment où la décision a été prise avec toutes les garanties de respect des droits de la défense, êtes-vous favorable à un éloignement collectif, éventuellement par charter? Tel est l'objet de ma question.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je me demande si nous ne sommes pas en train d'envenimer considérablement le débat car, au-delà du principe de l'éloignement, auquel beaucoup souscrivent, si nous entamons un débat sur le mode d'éloignement en évoquant d'emblée le rapatriement collectif par charter, nous n'aurons pas un débat serein et susceptible de rencontrer un consensus. Il ne faut pas perdre de vue que le point essentiel consiste, pour le moment, à consacrer le principe de l'éloignement nécessaire.

M. Simonet. — Un problème budgétaire se pose, Monsieur le Ministre. Actuellement, vous savez très bien que les budgets prévus pour l'éloignement des étrangers clandestins avec raccompagnement par deux gendarmes permettent l'expulsion de trois cents personnes par an, ce qui me semble tout à fait insuffisant compte tenu du nombre de clandestins présents en Belgique.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je suis d'accord sur le fait qu'il faut se doter d'autres moyens. Nous en avons d'ailleurs beaucoup parlé ces dernières semaines. Ce que je veux dire, Monsieur Simonet, c'est que nous pourrions être d'accord sur le principe de l'éloignement: même ceux qui sont soucieux d'une politique sociale équitable savent qu'il convient d'éloigner un certain nombre de clandestins. Cependant, quant au mode même d'éloignement, il faut être extrêmement prudent et en débattre sereinement. Annoncer qu'on va renvoyer les clandestins par charter sans se doter des moyens minima, sur les plans logistique et administratif, pour repérer ces personnes et traiter leur dossier, c'est aller vite en besogne. Commençons par analyser les séquences d'une politique visant à éloigner les clandestins.

Cela dit, je ne sais quelles raisons ont incité le Procureur du Roi à suspendre l'action coordonnée de décembre 1991 qui avait été annoncée. De toute façon, des actions de ce type sont utiles. Encore faut-il s'entourer d'une série de précautions pour ne pas créer ce que l'on veut éviter. Je pense savoir que le contexte particulier de la campagne électorale a été évoqué et ne peux donner tout à fait tort à ceux qui auraient pris la décision de suspendre cette action concertée, étant donné l'usage qui aurait pu être fait de certains incidents.

M. Simonet. — Les bourgmestres n'ont, semble-t-il, pas été prévenus de la suspension de l'opération...

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Ce n'est pas tout à fait ce que l'on m'a dit.

M. Simonet. — C'est néanmoins ce qu'un bourgmestre libéral m'a confié.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — A ma connaissance, des échanges de vue ont eu lieu sur l'opportunité de concrétiser cette action concertée à ce moment-là et je crois que les bourgmestres ont été mis au courant. Certains d'entre eux ont même plaidé pour différer cette initiative, cela pour des raisons qui doivent vous sembler claires et que je viens d'ailleurs de résumer.

Le thème soulevé aujourd'hui est tout à fait fondamental pour le respect de nos principes démocratiques.

L'insécurité, si elle persiste, va certainement alimenter, Mesdames, Messieurs, les discours réducteurs et fournir à certains des arguments pour faire triompher l'intolérance — nous le savons — mais n'ayons pas peur d'évoquer ce problème! M. Harmel a soulevé la question et il a bien fait car comment nier l'intérêt d'un tel débat alors que ceux-là mêmes qui nous ont permis de siéger s'interrogent précisément sur ce thème de l'insécurité. Notre salle de conseil n'est évidemment pas le lieu unique pour en discuter mais j'estime qu'il était utile de l'évoquer.

N'ayons d'ailleurs pas peur de le faire par crainte du spectre sécuritaire car souvent, nous sommes culpabilisés et n'aimons pas traiter ce dossier. J'estime que le droit à la sécurité est un droit démocratique et qu'il s'inscrit pleinement dans le respect des libertés.

Dès lors, cessons de nous dissimuler l'acuité de ce problème, confiants que nous serons en l'abordant à travers des valeurs positives. Mais, de grâce, ne tergiversons pas, enfermés que nous serions, dans nos compétences et autonomies diverses, car l'approche de ce problème exige la mobilisation de tous les acteurs. A cet égard, je voudrais préciser aux municipalistes que je sais extrêmement sensibles à ce problème; et renvoyant aux débats que M. Cools et moi-même avons eus il y a peu, au sujet de l'autonomie communale, je souligne qu'ils mettraient en péril et de manière grave cette autonomie s'ils démontraient leur incapacité à se coordonner et à travailler ensemble. En effet, quelqu'un se trouvera toujours là pour présenter des solutions plus radicales. J'en veux pour preuve non seulement la note qui circule chez M. Tobback mais celles qui circulent dans d'autres départements et qui font état de la nécessité de fusionner nos polices communales.

Toutes ces thèses fusionnistes s'appuient toujours sur le constat selon lequel trop de municipalistes se réfugient dans une autonomie communale mal comprise, et qu'un jour ou l'autre les citoyens finiront par dénoncer, si une amélioration de la situation ne se dessine pas, notamment en ce qui concerne l'organisation des services de police et la coordination de ceux-ci avec la gendarmerie et d'autres services comme celui de la STIB.

Mesdames, Messieurs, je crois avoir été très clair. Je ne pousserai pas à prendre des mesures coercitives si nous avons face à nous des bourgmestres qui comprennent que, dans l'intérêt des Bruxellois et dans celui du respect de l'autonomie communale, il convient de travailler ensemble. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Galand. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je vous remercie, Monsieur le Ministre, de votre réponse. Personnellement, je n'avais pas parlé de la police et de ses problèmes dans mon interpellation. Je n'avais d'ailleurs rien préparé à ce sujet, tant j'étais sûr que des collègues s'en chargeraient amplement, mais je n'en pense pas moins. J'ajouterai simplement à ce sujet que la Région doit, en priorité, aider à revaloriser et à soutenir la présence réelle et régulière d'agents de quartiers, proches des diverses composantes de la population.

Sans nous prononcer sur le fond, je me demande où se situe le contrôle démocratique des instances supracommunales et de coordination régionale des polices.

Par ailleurs, en replaçant les problèmes de sécurité dans leur contexte urbain, j'ai tenté de souligner que la Région bruxelloise dispose fort heureusement de la majorité des compétences à cet égard. Partiellement à votre décharge, Monsieur le Ministre-Président, il convient de reconnaître que notre Région paie encore, à l'heure actuelle, les effets négatifs engendrés à moyen terme par des erreurs commises dans le passé. En avons-nous tiré toutes les conclusions utiles? Ecolo reste critique à ce sujet.

M. Picqué a également évoqué l'implication des drogues dans les problèmes liés à l'insécurité. Nous partageons son inquiétude. Le Collège de la Commission communautaire commune a cependant promis de déposer un rapport à la Commission de la Santé. Nous attendons ce document avec impatience.

En outre, je déplore que les conclusions du Livre Blanc que vous avez initié et dont vous avez parlé n'ont malheureusement pas eu toutes les suites que l'on pouvait en attendre.

Le repérage et l'éloignement des étrangers séjournant illégalement sur notre territoire ont également été abordés. A cet égard, j'attire votre attention sur le fait que tout dérapage par rapport à la Charte des Droits de l'Homme sera dénoncé avec vigueur. Je regrette que vous vous soyez laissé entraîner dans les arcanes des chemins tortueux où voulait vous emmener M. Simonet. Comme vous le savez, la solution dépend, de plus en plus d'un développement économique mieux réparti en Europe et, de façon générale, sur la totalité du globe. En outre, dans la mesure du possible, les accords internationaux que notre Région tente d'établir avec d'autres villes et régions doivent tenir compte des possibilités de coopération fructueuse et d'échanges d'expériences dans les domaines de la sécurité et du développement urbain. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, vu l'heure avancée, je vous propose d'entendre immédiatement les questions d'actualité. *(Assentiment.)*

Dames en Heren, gelet op het gevorderde uur stel ik voor onmiddellijk met de dringende vragen te beginnen. *(Instemming.)*

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CAUWELIER AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE TIJDELIJKE OPSCHORTING DOOR HET BRUSSELSE GEWEST VAN DE SUBSIDIERING VAN BEPAALDE NEDERLANDSTALIGE BRUSSELSE DAC-PROJECTEN

QUESTION D'ACTUALITE DE M. CAUWELIER A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LA SUSPENSION PROVISOIRE PAR LA REGION BRUXELLOISE DE LA SUBVENTION DE CERTAINS PROJETS TCT BRUXELLOIS NEERLANDOPHONES

De Voorzitter. — De heer Cauwelier heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Cauwelier. — Mijnheer de Voorzitter, tijdens de afgelopen week heb ik verscheidene telefoontjes van promotoren van DAC-projecten ontvangen waarbij zij mij meldden een brief te hebben ontvangen dat zij, zodra een DAC-werknemer om één of andere reden opstapt, hem niet meer mogen vervangen. U begrijpt dat een dergelijke maatregel voor verschillende DAC-projecten, die sinds jaren de bevolking heel wat diensten hebben bewezen, een ramp is. Er heerst dus heel wat beroering.

Volgens de brief moet het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest de BGDA deze richtlijn opleggen omdat de onderhandelingen met het Waalse en het Vlaamse Gewest vooralsnog tot geen oplossing hebben geleid. Noch het Waalse, noch het Vlaamse Gewest komen over de brug, zelfs al zouden Brusselse inwoners voor de desbetreffende jobs worden aangeworven. Ik herhaal dat dit voor heel wat Brusselse VZW's waarvan de actieradius zich weliswaar tot buiten Brussel uitstrekt, maar die niettemin ook voor de Brusselaars zelf van groot belang zijn, heel wat problemen met zich brengt.

Aangezien het hier in feite om structurele tewerkstelling gaat, vraag ik mij af of de Executieve beseft dat de jobs van tientallen werknemers en dus tientallen projecten in gevaar zijn. Heeft men reeds een oplossing gevonden om de uit de maatregel voortvloeiende moeilijkheden te verhelpen?

De Voorzitter. — De heer Picqué, Minister-Voorzitter, heeft het woord.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, de door de heer Cauwelier verstrekte inlichtingen zijn correct. Ik ben er mij eveneens van bewust dat het Brusselse verenigingsleven met moeilijkheden zal worden geconfronteerd indien er niet spoedig een oplossing voor het probleem van de financiering van programma's ter bestrijding van de werkloosheid in Brussel wordt gevonden; zeker als men weet dat een groot aantal maatschappelijke zetels in Brussel zijn gevestigd en er talrijke gemeenschapsprojecten of initiatieven van nationaal niveau worden uitgevoerd.

De financieringswet spreekt zich niet duidelijk uit over de vervanging van de medewerkers aan projecten die vóór 1 januari 1989 werden goedgekeurd. Moet de vervanging van de DAC'ers die vóór 1 januari 1989 werden aangeworven, worden beschouwd als een nieuwe beslissing en derhalve ten laste van het Gewest waar de DAC'ers tewerkgesteld zijn? Het College van leidende ambtenaren heeft tijdens zijn vergadering van november 1989 om administratieve redenen voorstellen ingediend in verband met de toepassing van de financieringswet in afwachting van een samenwerkingsakkoord.

Naar aanleiding van het opzetten van het project «Prime» in Wallonië besloot het Waalse Gewest in mei 1991 geen arbeidsplaatsen in Brussel meer te subsidiëren wanneer ter zake een vervangingsaanvraag is ingediend. Er dient te worden opgemerkt dat een aantal arbeidsplaatsen zowel aan Nederlandstalige als aan Franstalige kant in Brussel gelegen zijn. Voorbeelden tonen aan dat dit helemaal niet evident is. Om budgettaire redenen heb ik in augustus 1991 de beslissing genomen de vervangingsaanvragen voor Franstalige DAC-arbeidsplaatsen op te schorten.

Het College van leidende ambtenaren besliste het volgende principe toe te passen: de instantie die tot de tewerkstelling besluit, moet er de financiële last van dragen. Dit doet uiteraard heel wat problemen voor Brussel rijzen. Het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest draagt immers de financiële last van ongeveer 2 000 DAC'ers, terwijl nu blijkt dat er in Brussel 5 000 zijn tewerkgesteld. Indien het voornoemde principe werkelijk wordt uitgevoerd bij de vervangingen, dan zou de financiële last voor Brussel ondraagbaar worden.

Binnenkort zal een brief worden verstuurd naar de nieuwe Ministers van Tewerkstelling, respectievelijk van het Waalse en van het Vlaamse Gewest. Ik stel voor zo snel mogelijk een overgangsakkoord te sluiten in afwachting van een samenwerkingsakkoord dat een gründig onderzoek vereist. Het evaluatieonderzoek, de BGDA-onderzoeken ter plekke en de op dit ogenblik lopende sectoriële studie over de tewerkstelling in het Brusselse verenigingsleven kunnen als technische basis dienen voor de samenwerkingsakkoorden.

Langs Nederlandstalige kant werd de beslissing om de vervanging op te schorten door Minister Dewulf genomen. Deze kan echter als onwettelijk worden beschouwd aangezien het gaat om de omzetting van het statuut van enkele tientallen DAC'ers, aangeworven vóór 1 januari 1989 in volledig contractueel gesubsidieerd door de VDAB, waarover Minister Dewulf het beheer ter zake heeft, hoewel hij daarvoor niet bevoegd is.

Ik hoop dat weldra een overgangsakkoord kan worden bereikt zodat de verenigingen hun activiteiten zullen kunnen voortzetten.

De Voorzitter. — De heer Cauwelier heeft het woord.

De heer Cauwelier. — Mijnheer de Voorzitter, ik verheug mij erover dat de Minister-Voorzitter dit probleem kent en de evolutie ervan nauwgezet volgt. Graag had ik vernomen of hij zich kan uitspreken over een datum wanneer een sectoriële beslissing ter zake zal vallen.

De Voorzitter. — De heer Picqué, Minister-Voorzitter, heeft het woord.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer Cauwelier, dat kan ik jammer genoeg niet. Wel kan ik u een studie overhandigen waarin de gevolgen van die akkoorden voor de Franstaligen en Nederlandstaligen in Brus-

sel worden vermeld. Tot nu toe beschikken wij nog niet over precieze informatie.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ADRIAENS A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LE PROBLEME DES VOIRIES DANS LE PROJET DE PPA RELATIF A L'ILOT 30 A IXELLES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER THYS, MINISTER VAN OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER HET PROBLEEM MET DE WEGEN IN HET ONTWERP VAN BPA MET BETREKKING TOT HUIZENBLOK 30 IN ELSENE

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la commune d'Ixelles soumet actuellement à enquête publique un projet de PPA sur l'îlot 30, délimité par les rues du Trône, d'Idalie, Godecharles et la chaussée de Wavre.

Ce projet prévoit l'élargissement des rues du Trône (de 12 m à 22 m) et d'Idalie (de 15 m à 17 m). Lorsqu'on interroge la commune d'Ixelles sur les raisons d'un tel élargissement, elle se réfère au plan de circulation établi par Stratec à la demande de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Ministre peut-il me dire si l'Exécutif fait toujours siennes les conclusions de cette étude?

Les réponses du Ministre aux questions écrites 58 et 130 de Mme Nagy laissent entendre que la sécurité des piétons serait la motivation de l'Exécutif pour accepter un élargissement de la voirie. Or les trottoirs actuels, très abîmés, ont déjà entre 1,75 m et 2 m.

Le motif invoqué reste-t-il suffisant pour justifier la démolition de dizaines de bâtiments et la condamnation définitive d'une rénovation de l'îlot qui serait respectueuse du bâti existant et des habitants qui y vivent? Des contacts suivis ont-ils lieu avec les commune d'Ixelles afin qu'un PPA ne soit pas décidé sur des bases fausses et dépassées?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, je limiterai ma réponse aux besoins de mobilité dans le quartier. Les aspects urbanistiques de la question relèvent de la compétence du Ministre responsable et seront examinés dans le cadre d'un examen ultérieur du PPA. L'étude Stratec fait l'objet d'une évaluation permanente. Je ne fait pas mienne la totalité des conclusions de cette étude, qui reste toujours une étude. Voilà un élément précis de ma réponse à votre question.

Les compléments d'étude que j'ai demandés à Stratec montrent en effet, que dans la partie de la rue du Trône entre la rue d'Idalie et la chaussée de Wavre, trois bandes de circulation sont suffisantes pour la circulation automobile, deux dans le sens sortie de la ville et une dans le sens rentrée de la ville. Pour un quartier plus accessible, il faut, par contre, une quatrième bande pour les transports en commun. Il faut donc une bande de circulation complémentaire, c'est-à-dire un total de quatre bandes: 4 m × 3 m = 12 m. Or, la totalité de façade à façade est de l'ordre de quinze mètres. La soustraction quinze mètres moins douze mètres nous laisse un espace de trois mètres, ce qui est insuffisant par rapport à des trottoirs de 1 m 50.

Je crois cependant qu'il y a d'autres possibilités urbanistiques permettant de résoudre le problème des trottoirs, par exemple un passage de piétons sous arcades. Certains envisagent cette solution mais ce n'est pas de ma compétence. D'autre part, le plan de circulation n'implique pas de modifications structurelles de la rue d'Idalie entre la chaussée de Wavre et la rue Godecharle.

Toute décision d'élargissement qui relèverait de contingences urbanistiques sur lesquelles je ne me prononce pas, dépend d'un contact entre la commune, les services régionaux de l'urbanisme et le Ministre compétent.

Pour ce qui concerne la mobilité, la réponse est très claire: ce n'est pas nécessaire.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, SUR L'ASBL «TELEPORT»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN AAN DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, OVER DE VZW «TELEHAVEN»

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, l'Exécutif a décidé de soutenir financièrement l'asbl «Téléport» créée en décembre 1991.

M. le Ministre peut-il nous informer des moyens financiers mis à la disposition de cette asbl?

Quels sont ses objectifs prioritaires?

Quels sont les critères d'admission?

Quels sont les avantages spécifiques pour les PME situées dans la Région de Bruxelles-Capitale?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le syndicat d'études et l'asbl «Téléport» ont implanté un premier «Téléport» au plateau du Heysel. Le *business plan* de cette asbl — qui est déjà opérationnelle depuis deux mois — prévoit, pour les années à venir, une exploitation commerciale en équilibre. Lors de sa séance du 23 janvier 1992, l'Exécutif a décidé d'élargir le champ d'action de cette asbl, étant donné que les PME bruxelloises ont également des besoins d'information, d'initiation et d'accompagnement en matière de télécommunication avancée.

Suite à cet élargissement du champ d'application, l'Exécutif a décidé de soutenir financièrement l'asbl selon une échelle dégressive, c'est-à-dire d'octroyer 7 millions en 1992, 6 millions en 1993 et 5 millions en 1994. L'Exécutif a également décidé de maintenir le syndicat d'études et de prévoir durant trois ans une intervention financière de 3 millions par an en vue de

prendre de nouvelles initiatives. Voilà donc pour ce qui concerne les objectifs prioritaires.

Il n'y a pas de critères d'admission particuliers. Toute PME bruxelloise intéressée pourra bénéficier de cette nouvelle initiative.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE LOBKOWICZ A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LA DEMARCHE EFFECTUEE OU NON PAR LE PRESIDENT DE L'EXECUTIF AUPRES DU MINISTRE DE L'INTERIEUR AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS LINGUISTIQUES DE RECRUTEMENT DES POLICIERS COMMUNAUX

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE LOBKOWICZ AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE DOOR DE VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE BIJ DE MINISTER VAN BINNENLANDSE ZAKEN ONDERNOMEN STAPPEN OM DE TAALVOORWAARDEN BIJ DE AANWERVING VAN GEMEENTELIJKE POLITIEAGENTEN TE WIJZIGEN

M. le Président. — La parole est à M. de Lobkowicz pour poser sa question.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Ministre-Président, je voudrais vous interroger à propos d'un article que j'ai lu, hier, dans le journal *Le Soir*. Cet article traitait d'une déclaration de Mme le Bourgmestre de Watermael-Boitsfort sur le recrutement des policiers.

Mme le Bourgmestre disait en substance deux choses: la première, c'est qu'elle n'avait pas assez de policiers et qu'elle regrettait le mode de recrutement qui lui était imposé par le Ministre de l'Intérieur. Tout le monde peut partager ce point de vue.

La deuxième chose me paraît plus inquiétante. Mme le Bourgmestre expliquait quelle était la procédure suivie à Boitsfort pour engager des policiers.

S'ils sont néerlandophones, ils sont convoqués par le bourgmestre qui les soumet à un petit examen linguistique pour juger de leur accent — lequel ne doit pas nécessairement être parfait — et, surtout, pour voir s'ils connaissent suffisamment le français. Dans la négative, on ne les engage pas.

Je trouve cette procédure inquiétante. Tout le monde sait que le mode de recrutement des policiers n'est pas facile. Il faut d'abord passer un examen à la commune ou un concours devant un jury désigné par le collège des bourgmestre et échevins, ensuite il faut se présenter au Secrétariat permanent de recrutement pour y subir un examen de niveau 2, qui n'est pas facile, de connaissance de la seconde langue nationale. Même si le candidat réussit ce concours, il doit encore, s'il est flamand, se présenter chez le bourgmestre pour passer un nouvel examen linguistique. D'après l'article du journal, cette pratique est courante à Watermael-Boitsfort.

De deux choses l'une: soit il s'agit d'une bonne blague et, dans ce cas, «j'aurai été eu» comme les autres lecteurs du journal; soit, c'est sérieux et je demande alors si, en votre qualité de Ministre de tutelle de cette commune, vous ne devriez pas prendre des mesures.

Dans cette hypothèse, Mme le Bourgmestre de Watermael-Boitsfort étant présente dans cette salle, vous pourriez lui faire part du message immédiatement. *(Exclamations sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ignore les agissements de Mme le Bourgmestre de Watermael-Boitsfort, mais votre question, monsieur de Lobkowicz, renvoie au problème plus large qui consiste à savoir ce que nous pouvons exiger, sur le plan linguistique, de nos policiers ou candidats policiers.

Il me paraît évident que la connaissance linguistique constitue un obstacle au recrutement. Je rendrai les francophones attentifs au fait que des allègements relatifs à la connaissance de la deuxième langue peuvent nuire à leurs intérêts. J'insiste, car c'est important. Je suis, pour ma part, favorable à un assouplissement des conditions de recrutement linguistique à l'entrée. En revanche, je juge indispensable que les services publics, tant au niveau communal qu'à l'échelon de l'école régionale de police, puissent assurer, dans un délai qu'il convient de fixer, une formation, un apprentissage convenable de la deuxième langue. C'est la thèse que je défends. Je crois qu'actuellement, le rehaussement de l'exigence linguistique du niveau 3 au niveau 2 entraîne beaucoup de difficultés, comme on le constate dans les procédures de recrutement.

Mais, si j'ai bien compris la question, il n'appartient pas au bourgmestre de Watermael-Boitsfort de démontrer la capacité linguistique de l'agent de police.

M. de Lobkowicz. — «J'exige de recevoir le candidat policier néerlandophone et je vérifie personnellement s'il connaît suffisamment la langue. S'il ne la connaît pas, je ne l'engage pas.» Voilà ce que j'ai lu.

M. le Président. — J'avais refusé votre question, telle qu'elle était formulée, car on ne peut interroger l'Exécutif sur le contenu d'un article qui reprend les déclarations d'une personne. Votre chef de groupe a modifié votre question mais vous la reprenez, non modifiée, telle que vous l'aviez posée initialement et telle que je l'avais refusée.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Ministre-Président a répondu à la question modifiée.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il m'aurait été difficile de disserter longuement sur les comportements de Mme le Bourgmestre de Watermael-Boitsfort. J'ai voulu élever le débat au-delà de l'anecdote et c'est pourquoi je vous ai répondu sur ce que je pense être nécessaire en matière de recrutement.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MESOT A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LES MESURES URGENTES PRISES POUR REMEDIER A L'ETAT DEFECTUEUX DES TROTTOIRS DU QUARTIER LEOPOLD

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MESOT AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER DE DRINGENDE MAATREGELEN DIE WERDEN GENOMEN OM DE SLECHTE STAAT VAN DE VOETPADEN IN DE LEOPOLDSWIJK TE VERHELPEN

M. le Président. — La parole est à M. Mesot pour poser sa question.

M. Mesot. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, j'ai sous les yeux le *Moniteur belge* du 23 janvier dernier qui

entérine définitivement le transfert de nombreuses voies de l'Agglomération de l'Etat à la Région. Je ne puis que m'en réjouir.

Par ailleurs, j'ai aussi sous les yeux un dessin de Royer paru dans *Le Soir* du 27 janvier qui ne me fait sourire qu'à moitié. Ce dessin représente une petite voiture compacte qui gravit des bosses, qui dévale des fosses. Deux personnages se trouvent à l'intérieur de la voiture. Le passager demande au conducteur: «Tu t'es finalement décidé pour un 4 × 4?» et le conducteur lui répond: «Tous les jours, je prends la piste de la rue du Trône et de l'avenue de la Couronne!»

A mon avis, la meilleure solution pour régler le problème de la circulation bruxelloise ne réside pas dans le bris du matériel automobile. De plus, la Région a des obligations vis-à-vis des usagers, entre autres de nos hôtes européens qui habitent un quartier relativement proche.

Je constate également qu'il existe de nombreuses pistes bruxelloises qui présentent un état aussi sérieux sinon plus grave que la rue du Trône et l'avenue de la Couronne. Mais je me limiterai à la question d'actualité.

Monsieur le Ministre, quel est le programme de vos services en ce qui concerne la réaffectation du revêtement de l'avenue de la Couronne et de la rue du Trône?

Par ailleurs, je le remercie d'avoir bien voulu répondre à ma question alors qu'elle est dactylographiée d'une manière inexacte parce qu'elle fait état de la réfection des trottoirs alors qu'elle visait la voirie.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, pour être franc, je m'inquiétais de ce que notre collègue M. Mesot ne s'intéressait qu'aux trottoirs et j'avais déjà élargi le débat afin de ne pas me limiter à ceux-ci.

La plupart des voiries du quartier Léopold sont du ressort de la commune d'Ixelles et de la ville de Bruxelles.

La Région assume la gestion de la rue Belliard et de la petite ceinture. L'état des voiries régionales de ce quartier est tout à fait correct.

Vous me demandez un programme. Le réaménagement de la petite ceinture entre la rue Belliard et la place du Trône est prévu pour cet été. Ces travaux impliquent le réaménagement du début des rues Montoyer, du Luxembourg et du Trône.

Les réaménagements complets des rues du Luxembourg et du Trône suivront:

— La rue du Luxembourg sera aménagée en faveur des transports en commun;

— La rue du Trône deviendra voirie régionale dans le cadre d'un échange probable avec un tronçon de la chaussée de Wavre.

Ces travaux sont conçus en coordination avec l'étude urbanistique commandée par mon Collègue, le Ministre-Président, à l'architecte Van Wunnick. Pour le reste, les voiries relèvent du pouvoir communal qui peut solliciter les subsides régionaux auprès de l'Exécutif.

Les différentes communes concernées ont décidé, il y a peu, de constituer en synergie avec la Région un groupe de travail pour le réaménagement des voiries du quartier.

Je puis vous dire que, ces travaux étant planifiés, vous aurez toute satisfaction et que, avec le pouvoir subsidiant et les communes concernées, nous pourrons réaménager l'ensemble du quartier qui n'a que trop souffert des travaux auxquels vous faites allusion.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE COSTER A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR LES RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LE PLAN DECHETS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE COSTER AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER DE RESULTATEN VAN DE ENQUETE OVER HET AFVALSTOFFENPLAN

M. le Président. — La parole est à M. De Coster pour poser sa question.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, comme nous le savons tous ici, la récente campagne d'information concernant le plan déchets vient de se terminer par une dernière séance publique qui a eu lieu hier aux Beaux-Arts.

A ce sujet et sur l'objet général de la campagne d'information, j'aimerais obtenir un certain nombre d'éléments précis:

1. le coût de la sensibilisation, de l'exposition, du chapiteau, de l'impression des documents, etc.,

2. le nombre de visiteurs à l'exposition,

3. le nombre de brochures de synthèse envoyées,

4. le nombre de réponses reçues.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, l'enquête publique relative au plan déchets était prévue par un arrêté de l'Exécutif organisant spécifiquement les procédures de consultation de la population. Pour satisfaire aux exigences et pour garantir une bonne information de la population, une campagne de communication a été mise sur pied. Celle-ci comprenait des spots publicitaires à la radio et à la télévision, des encarts dans la presse quotidienne, la réalisation et la diffusion d'une synthèse du plan déchets, du plan lui-même et une exposition au Cinquantenaire que vous avez certainement visitée.

La communication autour de l'enquête publique a donc, tel que cela figure au budget que nous avons approuvé, coûté 20 millions.

Je ne peux d'ailleurs que féliciter ceux qui ont mené cette campagne d'avoir réussi à draîner quelque 10 000 personnes à l'exposition. Plus de 15 000 brochures de la synthèse du plan déchets ont été distribuées ou envoyées. Quant au nombre d'avis reçus par écrit, en plus des avis oraux collationnés lors des séances publiques communales et régionales qui ont rassemblé près de 1 200 personnes, ils s'élèvent à près de 1 300 d'après une première estimation de l'IBGE. Il est clair qu'un bilan final de l'enquête publique et une synthèse des avis seront

préparés et diffusés d'ici quelques semaines. Vous aurez tout loisir d'en prendre connaissance.

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces réponses précises. Vous soulignez qu'un rapport global et une synthèse seront établis. Avez-vous l'intention de présenter ce rapport et cette synthèse aux membres de la commission compétente?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur De Coster, au même titre que le plan l'a été, il n'y a pas de raison que la synthèse ne le soit pas.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME PAYFA A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR L'IDENTIFICATION DU NOUVEAU CHARROI DU SERVICE INCENDIE

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW PAYFA AAN DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE IDENTIFICATIE VAN HET NIEUW WAGENPARK VAN DE BRANDWEER

M. le Président. — La parole est à Mme Payfa pour poser sa question.

Mme Payfa. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, lors d'une visite récente à la caserne des pompiers de l'Héliport, visite très enrichissante d'ailleurs, destinée à montrer aux membres de la Commission des Affaires intérieures le nouveau matériel et plus particulièrement les nouveaux véhicules du service incendie, j'ai pu constater que les règles en matière d'identification n'étaient nullement respectées.

Le service incendie fait bien partie d'une institution pararégionale. Donc les règles du bilinguisme doivent être appliquées. Or, au grand étonnement de plusieurs commissaires, nous avons pu remarquer que plusieurs véhicules étaient dotés de badges d'identification unilingues dont la proportion était de 2/3 — 1/3 en faveur de la langue néerlandaise.

Certaines voitures sont munies d'autocollants unilingues français d'un côté, d'autocollants néerlandais de l'autre côté et unilingues néerlandais exclusivement, sur le capot.

Pourriez-vous me dire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, comment vous comptez rectifier cette erreur que je suppose involontaire de votre part, et montrer ainsi votre respect des lois linguistiques à l'égard des 85 p.c. de Bruxellois francophones?

M. le Président. — La parole est à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat.

M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, voilà une question très intéressante pour le Conseil! Je suis prêt à y répondre.

Je suis heureux de constater que Mme Payfa demande le respect des lois linguistiques et défende le bilinguisme.

Concrètement, Madame Payfa, je puis vous offrir les deux autocollants dont vous avez parlé. *(Rires.)*

Mme Payfa. — Je les ai déjà!

De heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — De ene is in het Nederlands, de andere in het Frans. Om esthetische redenen was het nogal moeilijk om de zelfklever volledig tweetalig te maken.

Alle voertuigen zijn uitgerust met aan de ene kant een Nederlandstalige zelfklever en aan de andere kant een Franstalige.

M. Rens. — La traduction de ces panneaux n'est pas exacte.

De heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Aan de ene kant staat er: «Brandweer. Brussels Hoofdstedelijk Gewest», aan de andere kant «Sapeurs pompiers. Région Bruxelles Capitale» en in het midden staat het logo van de brandweer met heel duidelijk ook de vlag van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest. Ik herhaal dat heel nauwkeurig de Nederlandstalige zelfklever afwisselend aan de linker- en aan de rechterkant van de voertuigen is gekleefd, en natuurlijk de Franstalige dan aan de andere kant.

Bij twee commandovoertuigen is de zelfklever op de motorkap geplakt, eenmaal een Nederlandstalige zelfklever en eenmaal een Franstalige. Op die manier wordt de taalwetgeving volledig gerespecteerd. In heel mijn loopbaan ben ik trouwens een sterk verdediger geweest van de correcte toepassing van de taalwetgeving met als gevolg dat dit zeker ook gebeurt bij de diensten waarvoor ik verantwoordelijk ben.

M. le Président. — La parole est à Mme Payfa.

Mme Payfa. — Monsieur le Président, il faudra chaque fois procéder par commande de deux voitures pour respecter les lois linguistiques à Bruxelles!

QUESTION D'ACTUALITE DE M. CLERFAYT A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE BATIR MENTIONNANT «METRO A CREER», INTRODUITE PAR LA REGION AUPRES DE LA COMMUNE DE SCHAERBEEK ET PORTANT SUR LA PLACE DE JAMBLINNE DE MEUX

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CLERFAYT AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN OVER DE DOOR HET GEWEST BIJ DE GEMEENTE SCHAARBEEK INGEDIENDE BOUWVERGUNNINGSAANVRAAG MET BETREKKING TOT HET JAMBLINNE DE MEUXPLEIN WAARIN SPRAKE IS VAN EEN «TE BOUWEN METRO»

M. le Président. — La parole est à M. Clerfayt pour poser sa question.

M. Clerfayt. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, divers documents relatifs à la demande de permis de bâtir

introduite par les services de la Région bruxelloise concernant le réaménagement de la place de Jamblinne de Meux, à Schaerbeek, dans le cadre des travaux de construction du tunnel Belliard-Cortenberg, portent la mention «métro à créer ultérieurement». Certains observateurs ont mis cette mention en relation avec le projet d'Eurométro dont la presse a rendu compte il y a un certain temps. Ce projet de grande envergure vise à traverser tout Bruxelles pour relier la gare du Midi, le quartier Schuman et l'aéroport de Bruxelles national.

Ma question est donc double: premièrement, un lien peut-il être établi entre cette demande de permis de bâtir de la place de Jamblinne de Meux et le projet d'Eurométro? Un projet de métro sous cette place est-il à l'étude? Deuxièmement, le Ministre chargé des Travaux publics et des Communications a-t-il eu des contacts quelconques et des entretiens avec les promoteurs privés du projet Eurométro et approuve-t-il le principe de cet Eurométro à Bruxelles?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en ce qui concerne Eurométro, il s'agit d'une initiative privée. Les pouvoirs publics n'ont pas été consultés préalablement à la proposition publique de ce projet. Je n'ai été consulté ni associé d'aucune façon à une réflexion à cet égard.

La déclaration de politique générale de l'Exécutif devant le Conseil ne fait mention d'aucun élément permettant à l'Exécutif d'aller dans ce sens. Ce projet n'est donc repris ni par le secteur public, ni par le Ministre. Pour être très clair, il n'est donc pas à l'ordre du jour. Je l'ai déjà souligné et je le déclare à nouveau à cette tribune.

J'en viens à présent à la mention «métro à créer ultérieurement». Elle concerne un plan de réaménagement de la place qui a été déposé par le Ministère national des Travaux publics et des Communications avec l'aval des services régionaux. En effet, comme vous le savez, ce quartier est géré conjointement par les deux départements. A cet égard, je tiens à signaler que ni mon administration ni moi-même n'avons évoqué cet élément que d'ailleurs nous n'assumons pas. Une enquête est en cours et se clôturera d'ici une dizaine de jours. La commission examinera les remarques émises et la procédure urbanistique qui tiendra compte des autres éléments compris dans le dossier suivra son cours.

La mention «métro à créer ultérieurement» a été ajoutée par le secrétariat de la commission de concertation communale. En effet, comme cet élément figurait au plan de secteur, le secrétariat de la commission a jugé utile de le mentionner dans le cadre de la commission de concertation. Mais je vous le répète, ni l'Etat belge ni la Région de Bruxelles-Capitale n'ont déposé de demande de permis de bâtir reprenant ladite mention, qui, par ailleurs, n'a rien à voir dans l'examen du dossier.

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Cools, concernant «la réduction constante de l'autonomie des communes».

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Cools, betreffende «de onophoudelijke inkrimping van de autonomie van de gemeenten».

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Guillaume, Hasquin et De Grave.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Guillaume, Hasquin en De Grave.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Moureaux, Cornelissen, Béghin et Harmel.

De eenvoudige motie wordt door de heren Moureaux, Cornelissen, Béghin en Harmel voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

54 membres sont présents.

54 leden zijn aanwezig.

38 votent oui.

38 stemmen ja.

12 votent non.

12 stemmen neen.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, MM. Dupuis, Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Thys, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, de Clippele, De Grave, de Lobkowicz, Drouart, Guillaume, Lejeune, Mme Lemesre, M. Mesot, Mme Nagy.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Michel, Stalport, Van Hauthem, Zenner.

M. le Président. — Les membres qui se sont abstenus sont priés d'indiquer le motif de leur abstention.

M. Zenner. — J'ai pairé avec Mme Jacobs.

M. Stalport. — J'ai pairé avec M. André.

M. Michel. — J'ai pairé avec M. Leduc.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Hasquin, concernant « la prolongation du métro en direction d'Erasme», de l'interpellation jointe de M. Moureaux, concernant «la prolongation du métro en direction d'Erasme» et de l'interpellation jointe de Mme Nagy, concernant «le choix de la desserte en transport public du site d'Erasme».

Aan de orde is de naamstemming over de motie ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Hasquin, betreffende «de verlenging van de metro naar Erasmus toe», van de toegevoegde interpellatie van de heer Moureaux, betreffende «de verlenging van de metro naar Erasmus toe» en van de toegevoegde interpellatie van Mevrouw Nagy, betreffende «de keuze van de exploitatiewijze van de verbinding van het openbaar vervoer naar Erasmus toe».

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Vandenbussche, Moureaux, André, Harmel et Cornelissen.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Vandenbussche, Moureaux, André, Harmel en Cornelissen.

Je mets cet ordre du jour aux voix.

Ik breng deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

53 membres sont présents.

53 leden zijn aanwezig.

46 votent oui.

46 stemmen ja.

5 votent non.

5 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Chabert, Cools, Cornelissen, de Clippele, De Coster, De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, MM. Dupuis, Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Lejeune, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Michel, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Stalport, Thys, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame, M. Zenner.

Ont voté non:

Hebben neen gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Drouart, Mme Nagy, M. Van Hauthem.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

Mme Carton de Wiart, M. Clerfayt.

Mme Carton de Wiart. — Monsieur le Président, je voudrais motiver mon abstention. Dans la mesure où la motion reprend textuellement une phrase de la déclaration de l'Exécutif dans laquelle j'ai toute confiance, je considère que cette motion est donc inutile.

M. Clerfayt. — Je justifie mon abstention de la même manière que Mme Carton de Wiart.

M. le Président. — Il est pris acte de ces justifications d'abstention.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

MEDEDELINGEN VAN DE VOORZITTER

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales. Etant donné que M. Drouart a reçu une réponse écrite à deux de ses questions et que M. Vandenbossche a reçu une réponse écrite à toutes ses questions, celles-ci sont retirées de l'ordre du jour.

A la demande de Mme Huytebroeck, souffrante, sa question orale est reportée à la séance suivante.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen. Aangezien de heer Drouart een schriftelijk antwoord heeft ontvangen op twee van zijn vragen en dat de heer Vandenbossche een schriftelijk antwoord heeft gekregen op al zijn vragen, worden ze van de agenda afgevoerd.

Op verzoek van mevrouw Huytebroeck, die ziek is, wordt haar mondelinge vraag naar de volgende vergadering verdaagd.

MONDELINGE VRAGEN

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER CAUWELIER AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE GEMEENSCHAPSMATERIES IN DE (GEWESTELIJKE) STADSVERNIEUWINGSPROJECTEN»

QUESTION ORALE DE M. CAUWELIER A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LES MATIERES COMMUNAUTAIRES DANS LES PROJETS (REGIONAUX) DE RENOVATION URBAINE»

De Voorzitter. — De heer Cauwelier heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Cauwelier. — Mijnheer de Voorzitter, mijn mondelinge vraag gaat over de gemeenschapsmateries in de gewestelijke stadsvernieuwingsprojecten.

Alhoewel er nog geen ordonnantie bestaat inzake de stadsvernieuwingsprojecten maakt de Voorzitter van de Executieve, de heer Picqué, van de subsidiëring van die projecten reeds werk in het kader van de zogenoemde wijkcontracten.

Naar verluid zijn er wijkcontracten in de maak of reeds afgesloten met de Marollen, Kuregem en La Fonderie. Er zouden telkens subsidies zijn toegezegd aan de meewerkende partners. Andere wijkcontracten staan op stapel. Op zichzelf is de idee van een wijkcontract een zeer boeiende denkpiste. Opvallend is dat in deze contracten niet enkel gewestelijke materies aan bod komen, maar ook gemeenschapsmateries. Denken wij maar aan het stimuleren van bewonersinspraak, aan de samenlevingsopbouw, de sociaal-culturele aanpak en aan de begeleiding van de bewoners via vormingswerk. Er is met andere woorden een onvermijdelijke osmose tussen gemeenschaps- en gewestelijke materies. Ik denk hier aan de discussie die vanochtend in de Raad werd gevoerd.

Bij het bekijken van de wijkcontracten treft het dat voor de betrokken gemeenschapsmateries vooral wordt gekeken naar wat er leeft in Franstalig Brussel. Wanneer men modellen voor stads- en wijkvernieuwing aanhaalt, gaat het haast altijd over ervaringen opgedaan in Frankrijk.

Sedert jaren is er nochtans ook in Nederlandstalig Brussel heel wat ervaring en kennis voorhanden inzake stadsvernieuwing, burgerparticipatie, sociaal-culturele bewonersbegeleiding en samenwerkingsopbouw. Denken wij maar aan de activiteiten van de Sint-Lucas-werkgemeenschap onder leiding van Evert Lagrou, aan de acties en studies van BRAL en aan de jarenlange inzet van RISO-Brussel dat onlangs nog een uitstekend dossier over buurtontwikkeling heeft gepubliceerd. Interessant is dat men verder kijkt dan enkel Frankrijk. Men betrekt er ook modellen bij uit de Angelsaksische en de Nederlandse steden.

Het is voor de Brusselse stadsvernieuwing een verarming indien men bij het afsluiten van wijkcontracten geen of onvoldoende rekening houdt met wat Nederlandstalig Brussel aanbrengt.

Mijnheer de Voorzitter, ik wil in dit verband drie vragen stellen. Ten eerste hebben de verantwoordelijken voor de gewestelijke stadsvernieuwingsprojecten reeds contact opgenomen met de Nederlandstalige instanties die zich in Brussel inzetten voor de gemeenschapsaspecten van de stadsvernieuwing? Bestaat er hiervoor reeds een structureel gesprek in samenwerkingsverband? Ten tweede, zijn er reeds officiële criteria waarmede het Gewest rekening moet houden bij het sluiten van wijkcontracten met sommige gemeentebesturen? Ten derde, wordt in deze criteria rekening gehouden met de voor de betrokken wijken zo noodzakelijke inbreng van het Nederlandstalig Brussels gedachtengoed en met de Brusselse ervaringen?

Mijnheer de Voorzitter van de Executieve, ik dank u bij voorbaat voor uw antwoord.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, dit antwoord geeft mij de gelegenheid een stand van zaken op te maken in verband met de wijkcontracten.

Wat het wettelijk aspect van dit dossier betreft heeft de Executieve in eerste lezing een ontwerp van besluit goedgekeurd dat voor advies aan de Raad van State werd voorgelegd. Na ontvangst van dat advies heeft de Executieve besloten een ontwerp van ordonnantie bij de Raad in te dienen. Deze ordonnantie die de wettelijke grondslagen zal leggen voor deze wijkcontracten wordt thans opgesteld en zal in de eerstkomende maanden aan de Raad worden voorgelegd.

Teneinde het ingrijpen van de overheid zo goed mogelijk af te stemmen op het proces van stedelijke en sociale aftakeling moeten de hulpmiddelen vervat in dit ontwerp van besluit aan de werkelijkheid worden getoetst. Deze procedure zou van toepassing kunnen zijn op een twintigtal perimeters. In samenwerking met de gemeenten zal worden nagegaan of deze wijkcontracten wel uitvoerbaar zijn. Voor een tiental perimeters werden aan studiebureaus haalbaarheidstudies gevraagd. De verschillende geplande actiemiddelen omvatten operaties inzake openbare huisvesting, maatregelen inzake grondgebied, onroerende transacties waarbij woningen in erfpacht worden genomen, acties inzake openbare ruimten en maatregelen ter bevordering van de sociale en culturele samenhang. Voor deze actiemiddelen zocht men inspiratie in verschillende landen, dus niet alleen in Frankrijk. Zo inspireerde men zich voor het tweede onderdeel van deze actie op de Scandinavische landen. Voor het derde onderdeel inspireerde men zich op Italië.

De vraag van de heer Cauwelier betreft vooral het sociale en culturele onderdeel. Hiervoor hebben wij ons vooral gebaseerd op wat in Amsterdam en Berlijn bestaat en op de sociale wijkontwikkeling in Frankrijk. Dit laatste onderdeel moet nauw verband houden met de andere onderdelen. Met de steun van het Gewest gebeurde dit reeds in verschillende wijken.

Ik ben het met de heer Cauwelier niet eens dat het Gewest niet bevoegd is om de burgers informatie te verstrekken inzake stedebouw of om projecten voor migrantenintegratie op te zetten.

Het behoort volgens mij wel tot de bevoegdheid van het Gewest om privé-eigenaars ertoe aan te zetten hun woningen te onderhouden en te vernieuwen, of om renovatieprojecten sociaal te begeleiden.

Bepaalde van deze acties worden reeds meer dan tien jaar door het Gewest gesubsidieerd. Het is waar dat dit onderdeel ook acties bevat die *stricto sensu* onder de bevoegdheid van de Gemeenschappen vallen, bijvoorbeeld de beroepsopleiding. Er werd afgesproken deze acties perfect af te stemmen op de voorzieningen inzake sociale en professionele inschakeling die reeds door het Gewest in het leven werden geroepen, en dit in overleg met de Gemeenschappen. Het is precies dat aspect van articulatie en coördinatie dat in het kader van de wijkcontracten financieel zal worden gesteund.

Ik kan u voorts verzekeren dat er ruimschoots rekening wordt gehouden met de ideeën en projecten die uitgaan van Nederlandstalige organen. Als voorbeeld wil ik aanhalen dat het RISO-Brussel inderdaad uitgenodigd werd om in mijn kabinet een informatievergadering bij te wonen en dat er daar ter zake een gedachtenwisseling heeft plaatsgevonden.

Voorts wil ik ook aanhalen dat al de acties van dit laatste deel ontstaan door initiatieven die door de gemeenten aan het Gewest worden voorgesteld en die in voorkomend geval gebaseerd zijn op de partnership-formule tussen de gemeenten en de verschillende verenigingen die op het terrein werkzaam zijn. Ik hoop evenwel dat er in de periode waarin de uitvoerbaarheid van de actie wordt getoetst aan de werkelijkheid, tal van concrete ideeën zullen ontstaan. Daarom heb ik dan ook besloten de derde vergadering met de betrokken gemeenten te koppelen aan een vergadering met het verenigingsleven. Deze vergadering zal in de loop van de komende weken worden gehouden. Ik meen dus dat uw vrees misschien wel gerechtvaardigd, maar niet gegrond is en ik wil u ook geruststellen.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. COOLS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER COOLS AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE FINANCIERING VAN DE RENOVATIE VAN DE SPORTINFRASTRUCTUREN»

M. le Président. — La parole est à M. Cools pour poser sa question.

M. Cools. — Monsieur le Ministre-Président, une rénovation de nombreuses piscines et centres sportifs communaux est devenue nécessaire, urgente, voire indispensable pour que l'activité sportive continue sans danger.

La plupart des piscines bruxelloises atteignent leur vingtième anniversaire. Elles accusent les rides de leur âge, car ces infrastructures sont soumises à un usage intensif et souffrent d'une atmosphère chlorée ayant raison de presque tous les matériaux.

Dans telle piscine, c'est le revêtement de la cuve du bassin qui doit être refait, dans telle autre, ce sont les verrières malmenées par l'atmosphère chlorée qui doivent être remplacées ou le carrelage, soumis à de multiples brossages journaliers, qui exige un rejointoiement, ou les cabines et casiers à vêtements qui doivent être réparés ou remplacés, ou des installations d'épuration d'eau, de chauffage, d'électricité qui doivent être modernisées, ou des toitures qui doivent être refaites, etc.

Ces travaux ne peuvent toujours être étalés sur plusieurs années car, s'ils exigent chaque fois trois ou quatre mois de fermeture, c'est un manque de recettes qui aggravera encore le coût de l'opération, sans parler des problèmes posés aux écoles dans leurs programmes sportifs déjà si réduits.

Ce sont des dizaines de millions de francs, voire des centaines de millions de francs, qui sont nécessaires pour financer ces travaux de sauvegarde. Pour l'ensemble de la Communauté française, les dépenses ont été estimées à plus de 1,5 milliard de francs et le problème est identique en Communauté flamande.

Ces dépenses s'ajoutent aux déficits annuels des frais d'une gestion basée sur des prix sociaux accessibles à tous, déficits entièrement pris en charge par les communes.

Lors de leur construction, les piscines communales bénéficièrent d'un subside de 60 p.c. provenant, à l'époque, de l'Etat central, le solde étant financé par les ressources municipales.

Aujourd'hui, les budgets, tant de la Communauté française que de la Communauté flamande, ne dégagent pas les crédits nécessaires au financement d'une quote-part de 60 p.c. des travaux de rénovation à effectuer alors que les communes sont déjà incapables de financer la quote-part de 40 p.c. qui leur incombe.

Une intervention régionale est, dès lors, indispensable dans le financement de la rénovation des piscines et centres sportifs. Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer, et pour quels montants en 1992, si des décisions ont été prises dans ce sens par l'Exécutif? Une infrastructure sportive se détériore irrévocablement si elle doit être fermée pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Quelles mesures l'Exécutif a-t-il prises ou compte-t-il prendre pour éviter une telle catastrophe qui menace nombre de nos piscines et centres sportifs?

Enfin, pour les dossiers qui étaient financés par la Communauté française et qui le seraient demain par la Région, j'aimerais savoir si l'instruction de ces dossiers se fera toujours par la Communauté française selon ses critères propres. Est-ce uniquement le niveau de financement qui sera déplacé ou bien les règles en vigueur seront-elles modifiées?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, comme M. Cools le sait, l'Exécutif a décidé de prendre en charge certains travaux d'aménagement ou de rénovation d'infrastructures sportives communales en 1991 et 1992. C'est vrai que les moyens financiers sont très modestes eu égard, notamment, aux problèmes d'entretien. Il faut d'ailleurs rappeler que les deux communautés ont ici une responsabilité à assumer, et on ne le dira jamais assez, vu que la Communauté flamande, depuis de nombreuses années, ne subsidie plus aucun projet en Région bruxelloise, et vu l'étroitesse des crédits affectés à cette fin par la Communauté française et dont je rappelle les chiffres: 15 millions en 1988, 21,7 millions en 1989 et 21,5 millions en 1990.

Il fallait absolument trouver une solution durable à ce problème et je ne sais si elle pourra l'être. En tout cas, l'initiative que nous avons prise dans le cadre global des problèmes communautaires est une voie intéressante, car c'est, en fait, la meilleure manière de trouver un compromis entre francophones et néerlandophones et de répondre à l'un des besoins les plus urgents en Région bruxelloise en rapport avec les compétences communautaires.

L'Exécutif avait donc pris en charge ce type d'infrastructures pour un montant de 22 millions en 1991. Je vous rappelle qu'en 1992 nous avons inscrit un montant de 155 millions pour le financement des grandes et petites infrastructures, ce qui représente près de sept fois plus de moyens qu'en 1991 et les années précédentes. Ces aides respectent les normes techniques et administratives précises octroyées aux pouvoirs locaux et l'Exécutif a dégagé les moyens nécessaires à la réalisation de plusieurs projets concrets: quatre halls de sports, trois terrains de football et terrains de sports polyvalents, quatre terrains de tennis, ainsi que la rénovation d'une piscine et le réaménagement de six installations existantes, pour les seules années 1991 et 1992. Il y a donc, dans ce que nous avons trouvé à la Communauté française, une demande pour une piscine.

Pour ce qui concerne le problème spécifique des piscines en général, je partage l'avis de notre Collègue Cools sur, d'une part, l'importance des bassins de natation et, d'autre part, le caractère particulier de ce genre d'infrastructure, qui exige périodiquement, et contrairement à d'autres, des travaux d'entretien importants.

A ma connaissance, et en dehors de la rénovation d'une piscine, seule la commune de Ganshoren a introduit pour 1992 une demande de subsidiation pour la rénovation de son bassin et nous sommes en train d'examiner la possibilité de l'intégrer dans les perspectives budgétaires de cette année encore, voire de l'année prochaine. Cela dépendra de la poursuite ou non de cet effort financier de la Région en faveur des infrastructures sportives communales.

En résumé, je dirai à M. Cools que tout dépendra de la nature des projets qui sont proposés par les communes, mais,

à ce jour, deux projets de rénovation de bassins de natation sont prévus.

M. Cools. — Vous avez parlé d'un projet à Ganshoren, Monsieur le Ministre-Président. Peut-on savoir quel est l'autre projet?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Ce projet se situe à Saint-Gilles, Monsieur Cools.

M. Cools. — Merci!

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DROUART A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «L'ORGANISATION DES ZEP» (ZONES D'EDUCATION PRIORITAIRES)

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DROUART AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE ORGANISATIE VAN DE ZEP'S» («ZONES D'EDUCATION PRIORITAIRES»)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. Drouart. — Monsieur le Président, je tiens à signaler qu'il s'agit d'une question écrite que j'ai déposée en date du 30 août 1991 et à laquelle il n'a pas été donné de réponse.

Je tenais à donner cette précision parce que, d'une part, les réponses qui me seront éventuellement données relèvent plus d'un écrit que d'un oral et, d'autre part, parce que cette question, de par son caractère, est quelque peu dépassée.

Ma question, datant du 30 août 1991, je le rappelle, était ainsi rédigée:

La Région de Bruxelles-Capitale organise, depuis près de deux années, deux ZEP, Zones d'Education Prioritaires. En novembre 1991, deux nouvelles ZEP démarreront.

Le Ministre peut-il me communiquer la liste des établissements scolaires qui participent à ces ZEP, leur adresse, le niveau d'enseignement concerné et la liste des coordonnateurs de ces ZEP?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je ne peux que répéter de vive voix ce que j'avais déjà répondu à M. Drouart: l'organisation des ZEP relève non de la compétence de la Région bruxelloise mais de celle de la Communauté française. C'est donc à celle-ci qu'il doit s'adresser.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, j'entends bien la réponse de M. le Ministre-Président. Toutefois, en mettant à la disposition de l'organisation des ZEP un nombre significatif d'agents contractuels subventionnés dont la prise en charge est du ressort de la Région bruxelloise, nous participons à cette organisation. Il me semble que la question pouvait être posée dans ce cadre et je regrette de ne pas avoir obtenu de réponse.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Même les postes que nous octroyons peuvent encore donner lieu à une répartition dans les différentes zones sans que nous ayons un contrôle strict et réel sur les affectations de ces ACS.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME PAYFA A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW PAYFA AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE TEWERKSTELLING VAN GEHANDICAPTEN»

M. le Président. — La parole est à Mme Payfa pour poser sa question.

Mme Payfa: — Monsieur le Président, force est de constater qu'il n'existe qu'un seul centre de formation spécialisé pour les personnes handicapées en Région bruxelloise, la Ligue Braille.

La personne handicapée n'est pas aisément admise dans d'autres filières de formation, par exemple du FOREm, et risque de se voir exclue, de par la législation, d'entreprises d'apprentissage professionnel.

Bref, après l'enseignement spécial ou l'enseignement ordinaire, c'est le vide à Bruxelles et plus encore pour les personnes qui se retrouvent déficientes à l'âge adulte, qu'il s'agisse d'un handicap mental, physique, visuel ou auditif.

La Région a développé un programme d'emploi-formation via les zones d'insertion et les missions locales pour l'emploi. Que peuvent espérer ces personnes handicapées en matière d'emploi et de formation dans ce contexte?

Par ailleurs, lorsque seule l'accessibilité des locaux et l'adaptation du matériel pédagogique sont nécessaires à la personne handicapée pour pouvoir suivre une filière de formation, la Région a-t-elle prévu de rendre celles-ci obligatoires?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, comme vient de le rappeler Mme Payfa, la Région bruxelloise a, en effet, décidé de développer plusieurs programmes d'insertion socio-professionnelle qui seront financés par l'ORBEM et qui autorisent ce dernier à conclure des conventions de partenariat en vue d'augmenter les chances des demandeurs d'emploi de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socio-professionnelle.

Un premier programme a été mis au point et sera prochainement proposé à l'avis du Comité régional bruxellois à l'insertion socio-professionnelle. Il concerne, en fait, l'insertion socio-professionnelle de minimexés, de bénéficiaires de l'aide

sociale au taux minimex, et sera développé en collaboration avec les CPAS.

Je fournis cette information au passage. D'autres programmes sont en préparation. Il n'est pas exclu qu'un programme spécifique pour l'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées soit envisagé.

Je signale que, parmi les autres dispositifs, le système de prime à l'embauche mis au point par la Région bruxelloise vise aussi les demandeurs d'emplois handicapés qui sont inoccupés sans interruption depuis au moins douze mois et qui sont enregistrés auprès du Fonds communautaire pour l'Intégration socio-professionnelle des Handicapés.

Je rappelle qu'il s'agit donc d'un incitant financier intéressant puisqu'il se monte à 180 000 francs par an pendant un an. Cette mesure est actuellement gérée par l'ORBEm.

En ce qui concerne l'accessibilité des locaux et l'adaptation du matériel professionnel, la question est intéressante. Elle exigerait que nous dressions un inventaire des mesures existantes.

Quant aux obligations qui seraient imposées, nous n'y avons pas pensé. La question que pose Mme Payfa m'a amené à interroger mes services quant à l'opportunité et à la modalisation d'une telle obligation. Je ne peux rien lui répondre de plus à ce jour.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DROUART A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LES COUPURES D'ELECTRICITE EN REGION BRUXELLOISE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DROUART AAN DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE ELEKTRICITEITSONDERBREKINGEN IN HET BRUSSELSE GEWEST»

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, plusieurs témoignages confirment le fait que, malgré l'ordonnance votée au mois de juin dans notre Conseil, des coupures d'électricité ont toujours lieu dans notre Région par la société de distribution Electrabel.

Ces coupures interviennent le plus souvent lorsque l'abonné, par incompréhension de la législation, ne demande pas le placement d'un disjoncteur lui assurant une fourniture minimale de 4 ampères prescrit par l'ordonnance.

M. le Secrétaire d'Etat peut-il me préciser les mesures que doivent prendre les sociétés de distribution d'électricité afin d'informer leur clientèle de cette possibilité?

Compte tenu des coupures opérées actuellement en pleine période hivernale durant une saison où la longueur du jour est la plus courte, compte tenu aussi des objectifs de l'ordonnance qui vise à assurer un droit à un minimum de fourniture d'électricité, le Secrétaire d'Etat estime-t-il que ces mesures d'information sont suffisantes, si elles existent? Dans la négative, quelles décisions compte-t-il prendre afin qu'elles le deviennent?

Enfin, est-il exact que c'est après la coupure d'électricité que la société examine le fait de savoir si leur client entre ou pas dans la catégorie des «cas sociaux» leur permettant d'obtenir de droit le minimum de 4 ampères? Cette enquête ne doit-elle pas avoir lieu avant la coupure?

M. le Président. — La parole est à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat.

M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de fournir à l'honorable membre les éléments de réponse suivants.

J'ai effectué une enquête auprès des deux intercommunales qui fournissent l'électricité de la Région de Bruxelles-Capitale: Sibelgaz, Interlec. Cette enquête a donné le résultat suivant.

En tout cas, il est inexact de prétendre que les entreprises d'électricité couperaient la fourniture d'électricité avant de contrôler l'appartenance de la personne concernée à une catégorie sociale.

Le texte de l'ordonnance relative au droit à la fourniture minimale d'électricité est imprimé sur la mise en demeure qui est envoyée aux abonnés concernés:

1° Pour les abonnés qui appartiennent à une catégorie sociale, il est exclu de couper la fourniture d'électricité lorsque ceux-ci éprouvent des difficultés à payer leurs factures. L'électricité n'est plus jamais coupée mais un limiteur de puissance de 4 ampères est placé. Les abonnés sont reconnaissables pour l'entreprise d'électricité car ils bénéficient d'un tarif spécifique et sont donc enregistrés auprès de l'entreprise d'électricité sous un code spécial.

2° Les abonnés qui n'appartiennent pas à une catégorie sociale peuvent demander, à tout moment, un limiteur de 4 ampères.

Si ces abonnés reçoivent une mise en demeure, ils disposent d'une période de 45 jours pour demander le placement de ce limiteur. Le texte de la mise en demeure reprend tous les éléments que je viens d'énoncer. Si l'abonné ne réagit pas endéans le délai de quarante-cinq jours, l'électricité est coupée.

Lorsque des abonnés demandent le placement d'un limiteur de 4 ampères, la procédure suivante est appliquée: lorsque l'abonné refuse que son nom soit communiqué à la commune, il doit assumer les frais réels de placement qui s'élèvent à 5 750 francs; si l'abonné accepte la communication de son nom à la commune, celle-ci le transmet au CPAS qui effectue une enquête sociale. Si, à l'issue de cette enquête, il apparaît que l'abonné ne veut pas respecter le plan de paiement ou s'il n'honore pas les factures, l'électricité est coupée.

Sedert oktober 1991 heeft de intercommunale Interlec 48 vermogensbeperkers van 4 ampère geplaatst. Het betreft hier, zoals ik zoëven heb gezegd, ten eerste, abonnees bij wie een vermogensbeperker van 2 ampère was geplaatst en die nu een vermogensbeperker van 4 ampère hebben gevraagd; ten tweede, betreft het een aantal betwiste gevallen, namelijk abonnees die op een bepaald adres de facturen niet betaalden, abonnees die verhuisden, opnieuw elektriciteit aanvroegen en deze in eerste instantie ook kregen.

Indien nadien bleek dat deze abonnees nog niet betaalde facturen hadden uitstaan, dan werd inderdaad de plaatsing van een vermogensbeperker van 4 ampère voorgesteld; indien nog niet werd betaald of indien ook de 4 ampère niet werd aanvaard, dan werd overgegaan tot de afsluiting.

Een heel kleine groep abonnees heeft zelf de vermogensbeperker aangevraagd. Bij Interelec gaat het sedert oktober 1991 (tot eind januari 1992) over 472 afsluitingen (waarvan 217 afsluitingen bij residentiële gebruikers).

472 coupures de fourniture d'électricité ont été effectuées à partir d'octobre 1991 (jusque fin janvier 1992, dont 217 coupures chez des abonnés résidentiels).

Elles ont été pratiquées uniquement chez des gens qui ne sont pas des assistés sociaux, qui n'ont pas demandé le placement d'un limiteur de 4 ampères, chez des personnes qui ont refusé le placement de ce limiteur et qui ont toujours négligé de payer les factures.

Ten aanzien van dezelfde periode in 1990 betekent dit 34 pct. minder afsluitingen wat de intercommunale Interelec betreft.

De intercommunale Sibelgas heeft een andere politiek gevoerd. Blijkbaar is daar veel meer overgegaan tot de plaatsing van de vermogensbeperker van 4 ampère. Er zouden slechts maximum 20 afsluitingen van levering van elektriciteit zijn gebeurd.

Deze maatschappij heeft 205 vermogensbeperkers van 4 ampère geplaatst, waarvan 127 bij gezinnen die vroeger een vermogensbeperker van 2 ampère bezaten, 71 bij nieuwe gezinnen van sociale categorieën, 4 na aanvraag van OCMW's en slechts 1 bij een gezin dat zelf de vermogensbeperker had gevraagd. Op dit moment zijn bij Sibelgas nog 61 aanvragen om een vermogensbeperker van 4 ampère te plaatsen in behandeling.

In het totaal betekent dit dus dat er sedert oktober 1991, dus na 4 maanden, 253 vermogensbeperkers van 4 ampère zijn geplaatst en 237 afsluitingen bij residentiële gebruikers werden uitgevoerd. In vergelijking met vorig jaar wil dit zeggen dat er ongeveer viermaal meer vermogensbeperkers werden geplaatst en bijna achtmaal minder leveringen van elektriciteit werden afgesloten.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, j'ai deux questions complémentaires à poser au Secrétaire d'Etat Anciaux.

En premier lieu, Monsieur le Secrétaire d'Etat, considérez-vous que l'ordonnance qui vise à assurer le droit à un minimum d'énergie, et en particulier d'électricité, a atteint son objectif lorsque dans le cas de la société Interlec, seulement 10 p.c. des consommateurs ont un limiteur de puissance de 4 ampères et les autres 90 p.c. doivent subir une coupure d'électricité?

Si l'on se base sur les chiffres globaux que vous avez donnés, plus de 60 p.c. des personnes concernées subissent toujours une coupure d'électricité.

Ma deuxième question est la suivante: le Secrétaire d'Etat a mis lui-même en évidence une très grande différence entre les statistiques d'Interlec et de Sibelgaz, les deux sociétés de distribution d'électricité qui recouvrent notre Région de Bruxelles-Capitale. Cela me semble démontrer à suffisance que la politique de ces sociétés de distribution, en ce qui concerne le placement, joue un rôle prépondérant. D'après les statistiques d'Interlec, 10 p.c. de l'ensemble des personnes concernées par les coupures font placer un limiteur de puissance. Il semble y avoir là un sérieux problème.

Je suis sûr que le Secrétaire d'Etat en est conscient.

Je voudrais connaître les mesures, voire les sanctions, qu'il va prendre pour s'assurer que l'ordonnance est bien appliquée par la société Interlec.

De Voorzitter. — De heer Anciaux, Staatssecretaris, heeft het woord.

De heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Ik dank de heer Drouart voor zijn vraag omdat het mij de gelegenheid geeft bij de betrokken maatschappijen aan te dringen op een betere en consequentere toepassing van de ordonnantie ter zake. Een betere voorlichting dringt zich op en de intercommunales moeten vlugger beslissen een vermogensbeperker van 4 ampère te plaatsen en geen afsluiting uit te voeren.

Ik zal de beide maatschappijen voorstellen om niet alleen de tekst van de ordonnantie inzake de berichtgeving toe te passen wanneer een gezin in gebreke wordt gesteld bij niet-betaling, maar dat zij eveneens de Brusselse inwoners herhaaldelijk wijzen op de mogelijkheid volgens de ordonnantie om zelf een vermogensbeperker aan te vragen indien zij moeilijkheden hebben om te betalen. Het is immers evident dat, hoewel de campagne pas is gestart, nog te weinig gezinnen — hoogstens een tiental — een vermogensbeperker hebben aangevraagd.

Ik zal de maatschappijen herinneren aan hun plichten dienaangaande.

M. le Président. — L'incident est clos.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour est épuisé.

Dames en Heren, hiermee zijn wij aan het einde gekomen van onze werkzaamheden van vandaag.

La séance plénière du vendredi 31 janvier 1992 est close.

De plenaire vergadering van vrijdag 31 januari 1992 is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering na bijeenroeping door de Voorzitter.

— *La séance est levée à 17 h 40.*

De vergadering wordt om 17 u. 40 gesloten.

44.881 — E. Guyot, s. a., Bruxelles